



Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2002

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/15-2002

ISBN 0-660-62160-6



Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et aux Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'engage à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les impacts et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Les ministères et les organismes sont invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats - soit les avantages dévolus aux Canadiens et aux Canadiennes et à la société canadienne - et il doit refléter ce que l'organisation a pu contribuer à ces résultats. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte ainsi que décrire les risques et les défis auxquels le ministère a été exposé en répondant aux attentes sur le rendement. Le rapport doit aussi rattacher le rendement aux engagements antérieurs, tout en soulignant les réalisations obtenues en partenariat avec d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et des Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le Site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées à l'organisme suivant :

Direction de la gestion axée sur les résultats
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5

OU à l'adresse Web suivante : rma-mrr@tbs-sct.gc.ca

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
Rapport sur le rendement
pour la période se terminant le 31 mars 2002



Lucienne Robillard
Présidente du Conseil du Trésor

Table des matières

Message de la présidente	i
Partie I : Introduction	1
A. Renseignements généraux sur le rendement	1
B. Concordance entre les résultats stratégiques et les secteurs d'activité et résultats prévus du RPP de 2001-2002	6
C. Aperçu des dépenses	8
Partie II : Rendement du Ministère par résultat stratégique.....	9
A. Gérance	9
B. Amélioration du service	16
C. Gestion des ressources humaines	23
D. Administration du Secrétariat	28
E. Programmes spéciaux – Infrastructures Canada	30
Partie III : Rapports sur les initiatives à l'échelle de l'administration fédérale	33
Appendice A : Rendement financier.....	35
Appendice B : Organisation actuelle du Secrétariat	45
Appendice C : Paiements de transfert	47
Appendice D : Autres renseignements.....	49

Message de la présidente

J'ai le plaisir de présenter le *Rapport sur le rendement du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada* pour l'exercice se terminant le 31 mars 2002.

Le Secrétariat s'est engagé il y a deux ans, dans le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*, de travailler avec les ministères et les organismes à l'amélioration de la gestion de l'effectif, des ressources et des services dans l'administration fédérale. Nos efforts visaient à obtenir des résultats dans les trois principaux domaines suivants : la gérance efficace des ressources fédérales, la gestion efficace des ressources humaines et l'amélioration du service à la population canadienne.



Au cours de l'exercice 2001-2002, nous avons fait des progrès énormes en ce qui concerne la gérance des ressources fédérales. L'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur s'étend maintenant à l'ensemble de l'administration fédérale, et nous avons adopté des politiques, des cadres de gestion et des outils de perfectionnement novateurs afin d'apporter les améliorations voulues dans toute la fonction publique. Nos centres d'excellence en évaluation et en vérification interne, ainsi que le centre d'expertise en gestion des risques, ont aidé les ministères et les organismes à gérer leurs ressources en tenant compte des risques et en mettant l'accent sur les résultats.

Afin d'encourager la modification des méthodes de gestion dans la fonction publique, le Secrétariat a collaboré étroitement avec le Groupe de travail sur la modernisation de la gestion des ressources humaines qui a été mis sur pied par le Premier ministre. Nous avons continué d'instaurer des politiques et des programmes pour créer une culture davantage axée sur la personne dans la fonction publique. Nos initiatives visant à promouvoir l'équité en emploi et la divulgation interne de renseignements sur les actes fautifs ainsi que notre politique de lutte contre le harcèlement en milieu de travail contribueront à coup sûr à faire du gouvernement du Canada un lieu de travail exemplaire.

Nous avons apporté des améliorations considérables au chapitre de la prestation des services et nous avons adapté les services que nous offrons sur Internet en fonction des priorités des citoyens et des entreprises. Je suis heureuse de signaler que nos réalisations à l'égard de l'initiative Gouvernement en direct ont permis au Canada de se classer pour une deuxième année de suite au premier rang mondial pour la qualité des programmes et services qu'il offre par voie électronique.

Ce ne sont là que quelques-unes des nombreuses initiatives du personnel dévoué du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada en 2001-2002. L'apport de ces hommes et de ces femmes, qui est décrit dans le présent rapport, aidera la fonction publique du Canada au XXI^e siècle à se distinguer par son intégrité, son professionnalisme et son excellence.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lucienne Robillard'.

Lucienne Robillard
Présidente du Conseil du Trésor

Partie I : Introduction

A. Renseignements généraux sur le rendement

Rôle du Conseil du Trésor et du Secrétariat

Le Conseil du Trésor est le comité du Cabinet qui est chargé de la gestion générale des ressources du gouvernement fédéral¹. Il est présidé par la présidente du Conseil du Trésor et se compose du ministre des Finances et d'autres ministres nommés par le gouverneur en conseil.

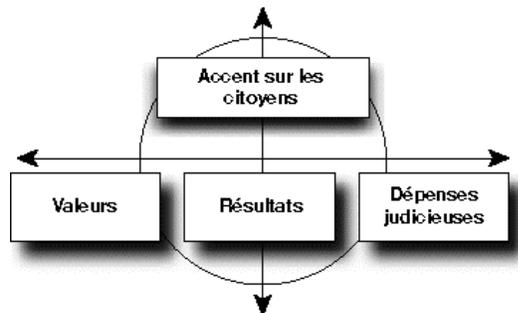
Le Secrétariat donne des avis et des recommandations au Conseil du Trésor et au Cabinet sur la gestion des dépenses publiques, et il fournit un soutien et des orientations aux ministères et aux organismes à propos des politiques et pratiques de gestion.

En 1997, le Premier ministre a fait du Conseil du Trésor et de son secrétariat le conseil de gestion du gouvernement. En 2000, le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes* a été publié afin de renforcer ce rôle et de décrire la façon dont le Conseil du Trésor et son secrétariat collaborent avec les ministères et les organismes à l'implantation du conseil de gestion et à l'amélioration des pratiques de gestion dans toute l'administration fédérale.



Le document *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes* précise que le conseil de gestion entend promouvoir une fonction publique qui est :

- axée sur les citoyens;
- gérée selon les valeurs professionnelles et éthiques les plus élevées;
- axée sur les résultats;
- déterminée à dépenser judicieusement de façon à optimiser l'argent des contribuables.



¹ Les pouvoirs légaux du Conseil du Trésor émanent de nombreuses lois dont les principales sont la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la *Loi sur les immeubles fédéraux*, la *Loi sur les langues officielles*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*.

Le Secrétariat, qui demeure attaché à ces principes, a accompli des progrès considérables à cet égard au cours de la dernière année.

Contexte opérationnel

Cette année, le Secrétariat a fait équipe avec les ministères afin de structurer les rapports sur le rendement de sorte qu'ils soient davantage axés sur les citoyens et sur les résultats, et qu'ils illustrent de façon concrète les dépenses judicieuses du gouvernement et les résultats obtenus.

À l'été 2001, le Secrétariat a introduit de nouveaux principes pour les Rapports ministériels sur le rendement (RMR) et les Rapports sur les plans et les priorités (RPP), ce qui a permis aux ministères de mettre l'accent sur les résultats stratégiques, c'est-à-dire les avantages que reçoivent à long terme les Canadiens et les Canadiennes.

Le Secrétariat doit donner l'exemple et montrer clairement aux autres ministères et organismes qu'il gère ses activités conformément à ces principes. Cette année, il a réaménagé sa structure de gestion et de rapport afin d'insister sur les trois principaux résultats stratégiques qui suivent :

- la gérance – la saine gestion publique des ressources fédérales;
- la gestion des ressources humaines – une fonction publique moderne, efficace et bien gérée;
- l'amélioration du service – la prestation des services axée sur les citoyens.

Cette insistance sur les résultats stratégiques permet de mettre en valeur les avantages que les Canadiens et les Canadiennes tirent des activités du Secrétariat et des autres ministères et organismes. Elle sous-tend également les thèmes exposés dans le rapport annuel sur le rendement intitulé *Le rendement du Canada* et les objectifs fixés par le gouvernement dans le *Discours du Trône de 2001* (<http://www.pco-bcp.gc.ca/default.asp?Language=F&page=informationresources&sub=sftddt>).

Les résultats escomptés qui étaient présentés dans le RPP de 2001-2002 et qui sont exposés en détail dans le présent RMR ont été reformulés à la lumière de ces trois résultats stratégiques. (Voir le tableau de concordance à la page 6.) Il importe de noter que le RMR de 2001-2002 reflète cette transition vers la présentation de rapports qui sont fondés sur les résultats plutôt que sur les activités. Les améliorations apportées au cours des prochaines années illustreront davantage les résultats obtenus par le Secrétariat et les avantages qu'en tirent les Canadiens et les Canadiennes.

Des dispositions ont aussi été prises afin d'harmoniser la structure organisationnelle et les ressources financières du Secrétariat avec les priorités établies. Un examen des niveaux de référence a été effectué à l'automne 2001, et le nouveau Secrétariat de la politique et de la planification stratégique, dont la création est prévue pour avril 2002, relèvera directement du secrétaire.

À la suite d'un projet pilote réussi, la responsabilité du réseau de guichets uniques de Service Canada a été transférée à Développement des ressources humaines Canada, et celle du portail Internet (le Site du Canada) et du service téléphonique (1 800 O-Canada) a été transférée à Communication Canada. D'importantes activités du programme d'amélioration des services, comme l'établissement d'un cadre pour promouvoir la prestation de services groupés par de multiples canaux et l'élaboration d'objectifs et de mesures d'amélioration du service, ont été intégrées à l'initiative Gouvernement en direct (GED) sous l'égide de la Direction du dirigeant principal de l'information.

Parmi les autres importants changements organisationnels figure le transfert, en janvier 2002, de la responsabilité du programme Infrastructures Canada du Conseil du Trésor au cabinet du vice-premier ministre, laquelle responsabilité a ensuite été cédée par le Premier ministre au ministre de l'Industrie en août 2002. La responsabilité de la politique et de l'information concernant les sociétés d'État, qui a été transférée de la présidente du Conseil du Trésor au vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État en janvier 2002, a été confiée de nouveau à la présidente en août 2002.

Points saillants sur le rendement

Gérance : La saine gestion publique des ressources fédérales

En 2001-2002, le projet de modernisation de la fonction de contrôleur a été étendu à l'ensemble de l'administration fédérale. Afin d'en appuyer la réalisation, le Secrétariat a adopté des politiques et des cadres clés, et renforcé les capacités dans toute la fonction publique. Le Centre d'excellence en évaluation et le Centre d'excellence en vérification interne ont été mis sur pied afin de fournir aux ministères et aux organismes le leadership, les conseils et l'appui nécessaires pour mettre en application de nouvelles politiques dans ces domaines. Un centre semblable les a aidés à intégrer la gestion des risques à leurs processus de planification et de prise de décision. Grâce à ces mesures, le gouvernement pourra garantir l'intégrité financière de ses activités pendant la transition vers un modèle de gestion plus souple. Il importe également de mentionner les travaux que le Secrétariat a exécutés en réponse au plan d'action du gouvernement en matière de sécurité et aux besoins cruciaux en ressources des ministères et organismes.

En plus des améliorations apportées aux lignes directrices relatives à la planification et au rendement des ministères, des mesures ont été prises afin d'encourager une meilleure gestion des résultats dans l'administration fédérale. En décembre 2001, la présidente du Conseil du Trésor a déposé le document intitulé *Le rendement du Canada 2001* (http://www.tbs-sct.gc.ca/media/nr-cp/2001/1206_f.html), qui complète les rapports ministériels sur le rendement en donnant aux Canadiens et aux Canadiennes une perspective nationale sur le rendement. Le deuxième rapport annuel *Le rendement du Canada* sera déposé à l'automne 2002.

Amélioration du service : la prestation des services axée sur les citoyens

Conformément aux engagements énoncés dans *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes* et le *Discours du Trône de 2001*, le Secrétariat a continué d'assurer le leadership nécessaire pour améliorer l'accès des Canadiens et des Canadiennes aux services offerts dans les deux langues officielles à des guichets uniques, que ce soit sur Internet, en personne et par téléphone, dans le cadre des initiatives Service Canada et Amélioration des services.

En ce qui concerne l'initiative Gouvernement en direct du Secrétariat, qui a été prolongée jusqu'en 2005 et à laquelle ont été affectés des fonds dans le budget de 2001, les ministères ont augmenté le nombre et la gamme de renseignements et de services offerts par voie électronique, accru la fonctionnalité du site du Canada et des passerelles vers les services destinés aux personnes, aux entreprises et aux clients de l'extérieur du Canada, puis érigé une infrastructure électronique sûre à l'échelle de l'administration fédérale. Des politiques sur la gestion de l'information et la protection des renseignements personnels ont aussi été élaborées et adoptées afin d'accroître la confiance de la population dans les services offerts en direct.

Le Secrétariat a fait sien l'engagement du gouvernement de veiller à ce que les citoyens canadiens puissent communiquer avec le gouvernement dans la langue officielle de leur choix en adoptant des initiatives et des politiques qui touchent l'ensemble de l'administration fédérale, comme la récente *Politique sur les différents modes de prestation de services*, qui oblige les organisations issues de la diversification des modes de prestation de services à se conformer aux exigences de la *Loi sur les langues officielles*.

Gestion des ressources humaines : une fonction publique moderne, efficace et bien gérée

Dans le *Discours du Trône de 2001*, le gouvernement du Canada s'est engagé à édifier une fonction publique innovatrice, dynamique et à l'image de la diversité canadienne. L'une des activités que le Secrétariat a entreprises à l'appui de cet engagement est le plan d'action « Faire place au changement », qui expose les principes d'une saine planification des ressources humaines qui permettront à la fonction publique de devenir vraiment représentative et inclusive.

En avril 2001, le Premier ministre a demandé à la présidente du Conseil du Trésor de diriger la modernisation de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique et a formé à cette fin un groupe de travail. Le Secrétariat a prêté main-forte à la présidente et au groupe de travail et s'est préparé à donner suite aux recommandations de ce groupe et à d'éventuelles modifications législatives. Le Secrétariat a poursuivi la modernisation des politiques et programmes de gestion des ressources humaines en lançant une nouvelle *Politique sur la divulgation interne d'information concernant des actes fautifs au travail* et en révisant la *Politique sur la prévention et le règlement du harcèlement en milieu de travail*.

Le Réseau du leadership, qui relevait du Bureau du Conseil privé, a été confié au Secrétariat en raison du rôle de premier plan qu'il joue dans la modernisation de la fonction publique.

B. Concordance entre les résultats stratégiques et les secteurs d'activité et résultats prévus du RPP de 2001-2002

Les résultats prévus que le Secrétariat a présentés dans son RPP pour 2001-2002 et sur lesquels porte le présent RMR ont été reformulés à la lumière des trois résultats stratégiques susmentionnés. Le tableau qui suit met en correspondance les secteurs d'activité et les résultats prévus² en 2001-2002 ainsi que les résultats stratégiques du Secrétariat.

Résultats stratégiques	Secteurs d'activité RPP 2001-2002	Résultats prévus RPP 2001-2002
<i>Gérance</i> : la saine gestion publique des ressources fédérales	Gestion et planification des dépenses Fonction de contrôleur	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ressources affectées selon les priorités du gouvernement ➤ Analyses et renseignements pertinents pour faciliter la prise de décisions ➤ Modernisation de la fonction de contrôleur dans tous les ministères et les organismes ➤ Disponibilité accrue de l'information financière et non financière intégrée sur le rendement pouvant être utilisée pour prendre des décisions et communiquer des renseignements au public ➤ Mise en valeur de la gestion axée sur les résultats de sorte qu'elle soit au cœur de la philosophie, des cadres et des pratiques de gestion
<i>Amélioration du service</i> : la prestation des services axée sur les citoyens	Service et innovation Gestion de l'information et technologies de l'information	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accès plus facile, commode et homogène aux programmes et services de l'État par les citoyens, quel que soit le mode de prestation qu'ils utilisent et dans la langue officielle de leur choix ➤ Satisfaction accrue des citoyens à l'égard des services de l'État (service rapide, équitable, efficace, courtois et de qualité supérieure) ➤ Organisations gouvernementales qui sont mieux adaptées aux besoins des citoyens, plus innovatrices et efficaces et davantage axées sur le service

² Les résultats concernant les langues officielles se répartissent entre le résultat Gestion des ressources humaines et le résultat Amélioration du service.

Résultats stratégiques	Secteurs d'activité RPP 2001-2002	Résultats prévus RPP 2001-2002
		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Leadership et expertise pour orienter et stimuler l'innovation, le rendement organisationnel et l'amélioration des services ➤ Poursuite de la mise en œuvre de Gouvernement en direct ➤ Cadres de gouvernance intégrée qui fixent des normes, qui orientent les investissements et qui régissent la gestion des risques ➤ Utilisation stratégique des technologies de l'information pour établir un système de gestion de l'information qui est abordable, adapté aux besoins et innovateur, et auquel ont facilement accès les citoyens, les parlementaires, les organismes d'exécution régionaux, les provinces et les territoires ➤ Communications proactives, ouvertes et efficaces avec les Canadiens et les Canadiennes ainsi qu'avec les parlementaires
<p><i>Gestion des ressources humaines</i> : une fonction publique moderne, efficace et bien gérée</p>	<p>Gestion des ressources humaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Approche de la gestion des ressources humaines qui est axée sur les résultats et qui aide les employés de la fonction publique à mieux servir la population canadienne ➤ Dépenses judicieuses ➤ Fonction publique qui repose sur des valeurs et qui est diversifiée et inclusive

La partie II, qui porte sur le Rendement du Ministère, présente aux points D et E des renseignements sur le secteur d'activité Administration du Secrétariat et le secteur d'activité Programmes spéciaux – Infrastructures Canada, aux pages 28 et 30 respectivement.

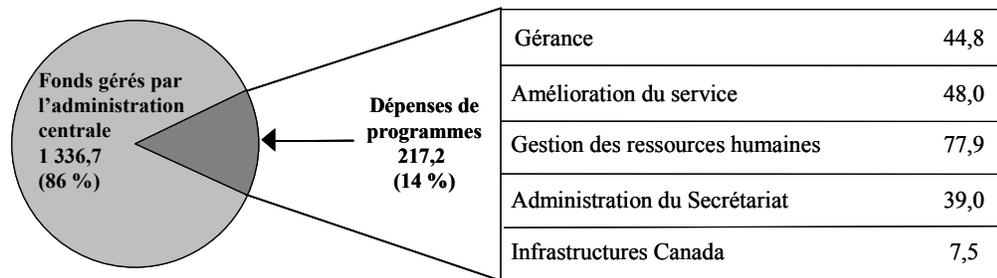
C. Aperçu des dépenses

Les dépenses du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour l'exercice 2001-2002 ont totalisé 1,6 milliard de dollars.

Les contributions versées aux régimes d'avantages sociaux des employés au nom des ministères et organismes fédéraux constituent la majeure partie (86 p. 100 ou 1 336,7 millions de dollars) de ces dépenses. Ces contributions représentent la part des primes d'assurance-maladie, d'assurance-salaire et d'assurance-vie que paie l'employeur. Elles comprennent les paiements effectués en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite particuliers*. Elles comprennent également des paiements de parité salariale ainsi que les frais des régimes de pension, d'avantages sociaux et de sécurité sociale des employés engagés sur place à l'étranger.

Le reste de la somme, soit 217,2 millions de dollars ou 14 p. 100 des dépenses totales, a été affecté aux résultats stratégiques clés du Secrétariat ainsi qu'aux secteurs d'activité de l'Administration du Secrétariat et de Programmes spéciaux – Infrastructures Canada. Les principales réalisations et dépenses relatives à chaque résultat stratégique sont exposées en détail aux pages suivantes.

Figure 1
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
 Ressources utilisées en 2001-2002
 (en millions de dollars)



Total des dépenses = 1 553,9 millions de dollars

Partie II : Rendement du Ministère par résultat stratégique

A. Gérance

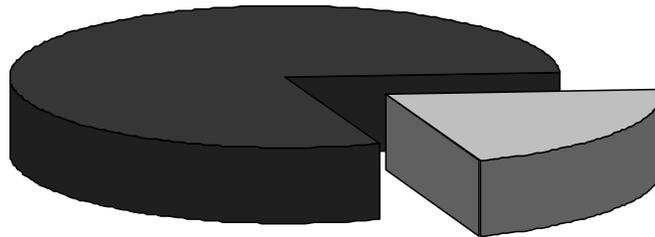
La saine gestion publique des ressources fédérales

Contexte

La gérance consiste à veiller à ce que les ressources soient bien gérées, à ce que les résultats qu'elle produit soient en accord avec les priorités du gouvernement et à ce que les contribuables en aient pour leur argent. Bien que la saine gestion publique des ressources fédérales soit l'affaire de tous les ministères et organismes, il incombe au Secrétariat de leur indiquer la voie à suivre pour créer et maintenir un environnement favorable.

L'adoption de pratiques de gestion modernes dans l'administration fédérale est nécessaire à la mise en place d'un tel environnement, et elle exige un changement de culture et des efforts soutenus à long terme. L'exercice 2001-2002 aura été consacré au renforcement d'éléments fondamentaux tels que la mise en application officielle de certaines politiques clés et le développement des capacités à la grandeur de l'administration fédérale. Ces activités aideront le gouvernement à améliorer davantage la gérance des ressources fédérales.

Figure 2
Gérance
Ressources 2001-2002



44,8 millions de dollars
21 % des dépenses de programmes

Résultats

Les ressources fédérales sont affectées selon les priorités du gouvernement

Comme les priorités et les enjeux du gouvernement changent constamment, le Secrétariat doit fournir au Conseil du Trésor, en temps opportun, des conseils judicieux sur l'affectation des ressources. Les options qu'il présente reflètent le point de vue de l'ensemble de l'administration fédérale et représentent des solutions novatrices qui se traduisent par une meilleure administration publique.

- ✓ Comme il s'était engagé envers les Canadiens et les Canadiennes à dépenser judicieusement les fonds publics, le Secrétariat a donné des conseils au sujet des nouvelles mesures envisagées et des changements stratégiques proposés en ce qui concerne les programmes en vigueur. Il a conseillé le Conseil du Trésor sur des dépenses de programmes directes totalisant près de 60 milliards de dollars.
- ✓ En collaboration avec les ministères, le Secrétariat a décelé les principaux risques qui constituaient une menace pour la santé, la sécurité et le bien-être économique des Canadiennes et des Canadiens. Il a conseillé le Conseil du Trésor sur l'affectation de fonds additionnels totalisant 1,1 milliard de dollars en 2001-2002, et d'une somme de 1,5 milliard de dollars pour les deux années suivantes, afin de renforcer les mesures de sécurité et de maintenir la frontière ouverte et efficace.
- ✓ Les plans de dépenses des ministères (le Budget des dépenses), qui ont été déposés au Parlement en temps opportun, traduisaient les décisions prises par le Conseil du Trésor relativement à l'affectation des ressources. Ces plans peuvent être consultés sur le site Web suivant : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/estimate/estimf.html>. Le dépôt de ces documents est l'une des premières étapes que doivent franchir les ministères pour obtenir les fonds dont ils ont besoin afin de s'acquitter de leur mandat.

Points saillants

En 2001-2002, le Secrétariat a su conseiller le Conseil du Trésor sur l'affectation des ressources en tenant dûment compte des priorités du gouvernement.

- Il lui a donné des conseils sur l'affectation de dépenses de programmes directes totalisant près de 60 milliards de dollars.
- Une somme additionnelle de 1,1 milliard de dollars a été affectée en 2001-2002 (et de 1,5 milliard de dollars pour les deux années suivantes) à la mise en œuvre du plan d'action du gouvernement en matière de sécurité.

Les ressources fédérales sont utilisées de façon efficiente et efficace ainsi qu'avec prudence et probité.

Le Secrétariat élabore des politiques et des cadres généraux à l'intention des ministères et des organismes, et veille à ce qu'ils soient appliqués convenablement dans toute l'administration fédérale. En 2001-2002, il a surtout insisté sur la mise en œuvre officielle d'importants instruments de soutien qui sont entrés en vigueur en 2001 et sur le renforcement des capacités dans l'administration fédérale.

Dans une large mesure, ces instruments s'intègrent à l'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur, qui a été étendue à toute l'administration fédérale en 2001-2002. En avril 2002, 70 ministères et organismes avaient adopté des pratiques de gestion moderne, comparativement à seulement 15 l'année précédente. Au total, 44 de ces 70 ministères et organismes avaient terminé ou étaient sur le point de terminer l'évaluation de base de leur capacité de moderniser leurs pratiques de gestion et avaient commencé à concevoir ou à mettre en œuvre les plans d'action nécessaires.

Le Secrétariat a également géré la rémunération et les pensions des employés, qui s'élèvent à plus de 9,5 milliards de dollars par année, et il a aidé le Comité consultatif sur la pension de la fonction publique à élaborer un cadre stratégique pour évaluer la conception, la capitalisation et le financement du régime de retraite de la fonction publique.

Mise en application des politiques

- ✓ Par l'entremise du Centre d'expertise de gestion des risques, le Secrétariat a fourni le leadership, les conseils et le soutien dont les ministères et les organismes avaient besoin pour mieux gérer les risques. Par ailleurs, en ce qui concerne le renforcement des capacités, un cours sur la gestion des risques dans la fonction publique a été mis au point, et un instrument a été conçu afin d'évaluer, en 2002-2003, la mise en œuvre du Cadre de gestion intégrée du risque à l'échelle de l'administration fédérale (<http://www.tbs-sct.gc.ca/rm-gr/home-accueil.asp?Language=FR>) Les ministères s'appliquent à mettre en place une fonction de gestion des risques, à établir des profils de risques généraux et à intégrer la gestion des risques à leurs processus de planification et de prise de décision.
- ✓ Des centres semblables ont été créés afin d'appuyer la mise en application des politiques révisées d'évaluation et de vérification interne qui sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2001. Afin de répondre aux besoins croissants du gouvernement dans les domaines de l'évaluation et de la vérification, les deux centres ont exercé diverses activités qui visent le renforcement des capacités et la mise en application des politiques. Par exemple, ils ont donné des conseils aux ministères et aux organismes à propos de plus de 300 cadres de gestion et de responsabilisation axés sur les résultats et cadres de vérification axés sur les risques. Ces cadres permettent de fonder les pratiques de gestion sur les résultats. Des renseignements supplémentaires sur les activités d'apprentissage, les stratégies de formation et les pratiques exemplaires sont

présentés sur les sites Web suivants : http://www.tbs-sct.gc.ca/ia-vi/home-accueil_f.asp) et (http://www.tbs-sct.gc.ca/eval/home_accueil_f.asp).

- ✓ Le Secrétariat a amélioré la gestion des paiements de transfert dont les ententes de financement conclues avec les fondations en mettant en application sa *Politique sur les paiements de transfert* et en élaborant la *Politique sur les différents modes de prestation de services* (en vigueur à compter du 1^{er} avril 2002). Il a veillé ainsi à ce que les ententes de financement conclues avec les fondations et celles découlant du budget de 2001 respectent les nouvelles exigences en matière de responsabilisation et de gouvernance.
- ✓ Le Secrétariat a lancé un processus de surveillance active en collaboration avec les ministères afin de les inciter à déceler rapidement les lacunes dans les pratiques et contrôles de gestion et à combler ces lacunes en instaurant des mesures correctives et préventives.
- ✓ Afin d'améliorer l'administration des biens immobiliers dont le gouvernement fédéral n'a plus besoin, le Secrétariat a publié une nouvelle *Politique du Conseil du Trésor sur l'aliénation des biens immobiliers excédentaires*, qui exige que ces biens soient vendus ou cédés de façon à assurer le meilleur rendement possible pour le contribuable canadien (<http://www.tbs-sct.gc.ca/rpm-gbi/home-accueil.asp?Language=FR>).
- ✓ La *Politique du gouvernement sur la sécurité* a été révisée afin de promouvoir l'intégrité des activités du gouvernement et la prestation des services qui sont d'une importance vitale pour les Canadiens. Elle insiste sur la protection des biens du gouvernement et des renseignements personnels des citoyens ainsi que sur une meilleure planification de la continuité opérationnelle (http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/gospubs/TBM_12A/gsp-psg_f.html).

Renforcement des capacités professionnelles

- ✓ Afin de combler une grave pénurie de personnel, le Programme de recrutement et de perfectionnement des agents financiers et des vérificateurs internes a accueilli un nombre record de 163 recrues en 2001-2002. Trente pour cent de ces personnes appartenaient à un groupe désigné. Un répertoire de 85 candidats à des postes d'agent financier supérieur a aussi été établi et mis à la disposition de tous les ministères et organismes par voie électronique.
- ✓ Le Programme de perfectionnement professionnel et d'accréditation, destiné aux membres de la collectivité des marchés, des biens immobiliers et de la gestion du matériel du gouvernement du Canada, a été lancé afin d'aider les employés à acquérir les compétences, les connaissances et l'expertise nécessaires pour exercer les pouvoirs accrus qui leur sont délégués, relever les défis que pose un environnement commercial de plus en plus complexe et mieux servir les clients des programmes et services gouvernementaux. Un cadre d'apprentissage, un profil des compétences de base et d'autres outils de formation et de perfectionnement ont été mis au point. Ils

sont décrits sur le site Web suivant : <http://www.tbs-sct.gc.ca/pd-pp/home-accueil.asp?language=fr>.

- ✓ Une entente d'une durée de trois ans a été signée en décembre 2001 avec le Centre canadien de gestion (CCG) afin d'appuyer le développement des capacités nécessaires pour moderniser la fonction de contrôleur. En vertu de cette entente, jusqu'à 5 000 employés de la fonction publique pourront bénéficier d'une formation sur les principes de la fonction moderne de contrôleur. Cette entente prévoit également des cours de cyberapprentissage (http://www.tbs-sct.gc.ca/cmo_mfc/learning/learning_events_f.asp).

Points saillants

- La mise en œuvre du plan d'action relatif à la gérance des ressources fédérales progresse rapidement, comme en témoigne l'augmentation marquée du nombre de ministères qui appliquent maintenant les principes de la fonction moderne de contrôleur.
- De nouvelles politiques et de nouveaux programmes d'apprentissage ont contribué au renforcement de la gestion des ressources fédérales.
- De nouveaux outils ont été mis au point afin de permettre au Secrétariat d'évaluer les progrès accomplis en ce qui a trait à la modernisation de la fonction de contrôleur dans toute l'administration fédérale.

L'obligation de rendre compte des résultats dans toute la fonction publique est clairement définie, et les engagements et résultats clés sont rendus publics.

Afin d'appuyer les objectifs exposés dans *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes* et de fournir au Parlement les renseignements dont il a besoin, le Secrétariat a dirigé les démarches entreprises en vue d'améliorer la qualité de l'information communiquée dans le Budget des dépenses et les Comptes publics du Canada. En outre, il a apporté des améliorations en ce qui concerne la gestion des résultats dans l'ensemble de l'administration fédérale.

- ✓ Les Comptes publics du Canada pour 2000-2001, qui comprennent les états financiers du gouvernement, ont été déposés à la Chambre plus tôt que jamais. L'opinion de la vérificatrice générale sur les états financiers du gouvernement n'était assortie d'aucune réserve et ce, pour la troisième année consécutive (<http://www.pwgsc.gc.ca/recgen/text/pub-acc-f.html>).
- ✓ À l'été 2001, le Secrétariat a introduit de nouveaux principes pour la préparation des Rapports ministériels sur le rendement (RMR) et des Rapports sur les plans et les priorités (RPP) afin de permettre aux ministères de mieux renseigner les Canadiens et les Canadiennes ainsi que les parlementaires. Ces rapports insistent désormais sur les résultats stratégiques à long terme des activités qu'exercent les ministères pour le

bénéfice des Canadiens et des Canadiennes, et ils ont été versés dans une nouvelle base de données en direct sur les plans et le rendement (<http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/>). Afin d'évaluer l'efficacité des nouvelles lignes directrices, le Secrétariat a examiné les RMR de 2000-2001 de tous les ministères. Malgré la présence de quelques saines pratiques, le Secrétariat a constaté que les principes régissant la préparation de ce rapport ne sont pas encore complètement intégrés. Les résultats de cet examen sont présentés sur le site Web suivant : http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/01-02/launch/assessment-evaluation_f.asp.

- ✓ Comme les retombées socio-économiques des services de qualité supérieure offerts aux citoyens canadiens sont bien souvent le fruit de la collaboration entre plusieurs ministères et organismes, il importe de gérer ces résultats à l'échelle de toute l'administration fédérale. Le rapport intitulé *Le rendement du Canada*, que la présidente du Conseil du Trésor a déposé à la Chambre des communes en décembre 2001 (http://www.tbs-sct.gc.ca/media/nr-cp/2001/1206_f.html), met en relief la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes, mesurée d'après un certain nombre d'indicateurs sociaux. Le Secrétariat a consulté les citoyens et les parlementaires sur l'utilité et la qualité de ce rapport ainsi que sur les nouvelles lignes directrices qui régissent la préparation des RMR. Ils étaient satisfaits de l'orientation donnée aux rapports et ont suggéré des améliorations. Des activités d'apprentissage ont été organisées, et de nouveaux outils de gestion, comme la base de données sur les enjeux horizontaux et le projet pilote de responsabilisation en vertu de l'Entente cadre sur l'union sociale (ECUS) ont été mis au point (<http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/>).
- ✓ Dans le budget 2001, le ministre des Finances a annoncé que le gouvernement avait décidé de retarder l'adoption de la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour le budget et les états financiers du gouvernement. Cette décision n'a pas eu d'impact sur l'application de la comptabilité d'exercice intégrale dans les ministères, laquelle est une exigence importante de la Stratégie d'information financière (SIF). Comme tous les ministères sont maintenant tenus d'établir leurs états financiers selon la méthode de la comptabilité d'exercice, l'information sur l'actif et les coûts s'en trouve améliorée. Le Secrétariat continue de les appuyer dans leur démarche en diffusant de nouvelles conventions comptables, en offrant de la formation et en examinant la qualité des données financières.

Points saillants

- Le dépôt des Comptes publics du Canada au Parlement en temps opportun et l'adoption de la comptabilité d'exercice intégrale pour les états financiers des ministères ont contribué à renforcer l'intégrité des rapports financiers.
- Un nouveau rapport intitulé *Le rendement du Canada 2001*, a présenté aux citoyens et aux parlementaires une vue d'ensemble de la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes.
- Grâce à de nouvelles lignes directrices pour la préparation des Rapports ministériels sur le rendement et des Rapports sur les plans et les priorités, il a été possible de communiquer de meilleurs renseignements sur le rendement et de mieux rendre compte des résultats au Parlement et à la population canadienne.

B. Amélioration du service

La prestation des services axée sur les citoyens

Contexte

Le programme d'amélioration du service vise à améliorer la qualité, l'efficacité, la pertinence et l'efficience des services que le gouvernement du Canada offre à ses citoyens dans les deux langues officielles, que ce soit en personne, par téléphone ou sur Internet. Il a également pour objet de faciliter l'accès des citoyens et des entreprises à ces services. L'un des éléments importants de ce programme est le recours aux technologies de l'information et des communications pour améliorer les services aussi bien que la façon dont ils sont offerts. Il consiste notamment à fournir des services sur Internet et à créer des cadres stratégiques et des outils pour assurer un service homogène, intégré et sûr à la population. Il consiste aussi à mesurer la satisfaction des citoyens et des entreprises à l'égard des services du gouvernement du Canada et des services offerts en direct, à fixer des objectifs à cet égard et à communiquer les progrès réalisés à l'échelle de l'administration fédérale.

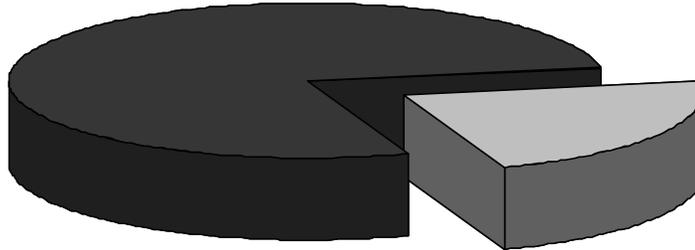
L'amélioration du service dans l'administration fédérale repose sur deux principes directeurs :

- La prestation des services doit être axée sur les citoyens et les entreprises.
- Une démarche « pangouvernementale » s'impose pour axer la prestation des services sur les citoyens ou les usagers.

Le Secrétariat dirige et coordonne la mise en œuvre du programme d'amélioration du service du gouvernement, mais il incombe à tous les ministères et organismes d'améliorer tant la qualité et la gamme des services qu'ils offrent que l'accès à ces services.

L'étape pilote de l'initiative Service Canada (la mise à l'essai de points d'accès uniques aux services du gouvernement du Canada) a été achevée avec succès à la fin de mars 2002 et la responsabilité du réseau Service Canada a été cédée à Développement des ressources humaines Canada tandis que le portail Internet (le Site du Canada) et le service téléphonique (1 800 O-Canada) ont été pris en charge par Communication Canada. D'importantes activités du programme d'amélioration du service, comme l'établissement d'un cadre pour promouvoir la prestation de services groupés par de multiples canaux et l'élaboration d'objectifs et de mesures concernant l'amélioration du service, ont été intégrées à l'initiative Gouvernement en direct (GED) sous l'égide de la Direction du dirigeant principal de l'information. Dans le budget 2001, le gouvernement a accordé 600 millions de dollars sur quatre ans pour réaliser l'initiative Gouvernement en direct d'ici 2005.

Figure 3
Amélioration du service
 Ressources utilisées en 2001-2002



48,0 millions de dollars
 22 % des dépenses de programmes

Résultats

Quel que soit le mode de prestation dont ils se prévalent, les citoyens sont assurés d'un accès pratique, sûr et homogène aux programmes et services gouvernementaux, dans la langue officielle de leur choix.

De concert avec les ministères et les organismes, le Secrétariat dirige le développement et la mise en place de points d'accès uniques aux services de l'État et de méthodes de regroupement de services au moyen d'initiatives telles que Service Canada, Amélioration des services et Gouvernement en direct. En 2001-2002, le Secrétariat s'est employé à achever le projet pilote Service Canada et à améliorer le portail Internet principal et les trois passerelles électroniques vers les services gouvernementaux. Il a de plus veillé à accroître le nombre de services disponibles par voie électronique, à ériger une plateforme sûre pour la prestation des services du gouvernement par voie électronique et à élaborer et diffuser les principaux cadres d'orientation qui permettront d'offrir les services de l'État en toute sécurité et dans les deux langues officielles.

Service Canada

- ✓ La phase de développement de l'initiative pilote Service Canada, lancée en juin 1999, a été achevée avec succès le 31 mars 2002. Elle avait pour objet de vérifier différentes façons d'offrir un point d'accès unique aux renseignements sur les programmes et services du gouvernement par Internet, par téléphone et au comptoir (en personne). Au total, 122 centres d'accès ont offert des services en personne à plus de 250 000 Canadiens et Canadiennes. Le taux d'utilisation du portail Internet du gouvernement (<http://www.canada.gc.ca/>) et du portail téléphonique 1 800 O-Canada, exploités par Communication Canada, a augmenté considérablement par rapport à l'année précédente, tout comme les niveaux de satisfaction des usagers. Le réseau de guichets uniques offrant des services en personne a été transféré à Développement des

ressources humaines Canada, tandis que Communication Canada a continué de s'occuper du service téléphonique (1 800 O-Canada) et du portail Internet (<http://www.canada.gc.ca/>).

Langues officielles

- ✓ Afin d'améliorer le service dans les deux langues officielles, le Secrétariat a réalisé un projet pilote avec divers partenaires, dont la communauté francophone de la Colombie-Britannique et les gestionnaires de quelque 200 points de service bilingues. Les obligations qui incombent aux gestionnaires en vertu de la *Loi sur les langues officielles* ont été renforcées, et des outils ont été mis à leur disposition pour améliorer la qualité du service. Le Secrétariat a également mené un sondage auprès des membres de la communauté francophone de la Colombie-Britannique afin de connaître leur niveau de satisfaction à l'égard des services offerts dans les deux langues officielles ainsi que les améliorations qu'ils jugent prioritaires. Les résultats du projet pilote et du sondage seront disponibles d'ici décembre 2002.

Téléphonie

- ✓ La refonte des pages bleues du gouvernement fédéral en fonction des besoins des citoyens a été achevée plus tôt que prévu, soit en novembre 2001, pour tous les 145 bottins téléphoniques publiés à travers le Canada, en collaboration avec les administrations provinciales et territoriales lorsque cela était possible.
- ✓ Une vaste consultation a été lancée auprès des ministères et des organismes afin de cerner les enjeux concernant l'amélioration du service téléphonique, et un répertoire exhaustif des ressources des centres d'appels fédéraux a été dressé à des fins d'analyse.

Gouvernement en direct

- ✓ Un marché a été conclu en juin 2001 avec un consortium du secteur privé afin de construire une plate-forme commune sûre pour la prestation électronique des services du gouvernement du Canada, appelée « canal protégé ». Les travaux relatifs à certains éléments clés ont été achevés en février 2002 (infrastructure de certification et d'authentification; projet pilote de services de réseau et transition pour deux ministères; conception et architecture pour le courtier en services électroniques).
- ✓ Afin d'améliorer la prestation électronique des services aux Canadiens et aux Canadiennes, les ministères et organismes fédéraux ont réalisé 62 projets exploratoires. De plus, une troisième série d'évaluations portant sur le financement du projet GED a été lancée afin d'appuyer la prestation en direct des principaux services du gouvernement d'ici 2005 (http://www.ged-gol.gc.ca/pathfinder-expl/pathfinder-expl_f.asp). Les ministères et organismes fédéraux ont présenté leurs plans en ce qui concerne l'initiative GED, et un rapport global a été publié pour une deuxième année de suite afin d'informer les Canadiens et les Canadiennes des progrès accomplis en ce qui concerne la prestation des services en direct (http://www.gol-ged.gc.ca/progres/progres_f.asp).

- ✓ Pour la deuxième année consécutive, le gouvernement du Canada s'est classé au premier rang mondial pour son leadership en matière de cybergouvernement (parmi 23 pays, selon une firme conseil internationale).
(http://www.accenture.com/xd/xd.asp?it=enWeb&xd=industries\government\gove_welcome.xml)
- ✓ Grâce à la nouvelle *Politique d'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée* ainsi qu'aux nouvelles dispositions de la *Politique du gouvernement sur la sécurité* qui ont trait à la sécurité des technologies de l'information, le gouvernement dispose maintenant d'un cadre pour cerner et régler les questions relatives à la sécurité et à la confidentialité dès les premières étapes de la conception ou de la refonte des services (http://www.tbs-sct.gc.ca/pubpol_f.html).
- ✓ Un cadre de gestion de l'information a été élaboré, et le Secrétariat a examiné la *Politique de gestion des renseignements détenus par le gouvernement* (la nouvelle politique doit être approuvée en 2002-2003) en vue de faire passer la gestion de l'information que détient le gouvernement à l'ère électronique et de fournir aux ministères et aux organismes des directives complètes, cohérentes et intégrées.

Partenariat pour la prestation des services

- ✓ Grâce à la nouvelle *Politique sur les différents modes de prestation de services*, qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2002, le Secrétariat a permis au gouvernement de respecter l'engagement qu'il avait pris envers le Parlement et le Comité des comptes publics de mieux rendre compte des nouveaux modes de prestation qui sont adoptés et de respecter l'esprit et l'intention de la *Loi sur les langues officielles*. La nouvelle politique renforce le rôle que joue le Conseil du Trésor dans l'adoption des nouveaux modes de prestation de services et exige la présentation de rapports qui permettront de mieux faire comprendre la portée et la nature des différents modes de prestation de services auxquels on a recours dans le secteur public.
- ✓ En juin 2001, le Secrétariat et le Bureau du Conseil privé ont tenu une séance d'information à l'intention des présidents des sociétés d'État pour les aider à améliorer la gouvernance de leurs organismes respectifs. En décembre 2001, la présidente du Conseil du Trésor a déposé le *Rapport annuel au Parlement 2001 – Les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts*.

Communications

- ✓ Le Programme de coordination de l'image de marque (PCIM) a été renforcé, et le mot-symbole « Canada » est de plus en plus utilisé comme identificateur universel du gouvernement du Canada. Afin d'appuyer la coordination des communications à l'échelle de l'administration fédérale, le Secrétariat, le Bureau du Conseil privé, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et Communication Canada ont élaboré une nouvelle *Politique de communication du gouvernement du Canada* qui

indique la norme que les ministères et organismes doivent respecter lorsqu'ils communiquent des renseignements aux Canadiens et aux Canadiennes. (http://www.tbs-sct.gc.ca/Pubs_pol/sipubs/comm/siglist_f.html).

- ✓ Trois grands sondages ont permis de sonder le pouls de la population canadienne sur la façon dont l'information et les services sont organisés sur le site du Canada. Ces sondages portaient également sur les questions de confidentialité et de sécurité qui ont trait au service d'authentification en ligne et sur l'établissement d'un portail de consultation en ligne.
- ✓ Un groupe d'experts en ligne a été constitué afin de fournir une rétroaction sur la navigation et la convivialité des sites Web du gouvernement.
- ✓ Un groupe consultatif externe représentant bon nombre des secteurs de l'économie et de la société canadiennes a été formé pour conseiller la présidente du Conseil du Trésor sur la stratégie du GED et sur sa mise en oeuvre (http://www.gol-ged.gc.ca/pnl-grp/index_f.asp).

Gestion du changement et ressources humaines

- ✓ On a poursuivi les travaux visant à cerner les défis que posent, sur le plan des ressources humaines, les modifications et les améliorations apportées à la prestation des services à l'échelle de l'administration fédérale. En collaboration avec les ministères et les organismes, le Secrétariat a mis au point et diffusé des outils pour appuyer le perfectionnement professionnel des membres de la collectivité des technologies de l'information, ainsi qu'un cadre de gestion des ressources humaines qui est axé sur les compétences et adapté aux besoins de cette collectivité. Il a achevé le sondage qu'il avait entrepris auprès des professionnels de la gestion de l'information afin d'identifier les compétences de base requises et les lacunes à ce chapitre. Le Secrétariat a aussi invité des intervenants clés de la collectivité de la prestation des services à dresser un plan d'action en matière de perfectionnement professionnel.

Points saillants

- Une fois le projet pilote achevé, la responsabilité de Service Canada a été cédée à Développement des ressources humaines Canada et à Communication Canada.
- Les Canadiens et les Canadiennes peuvent maintenant obtenir plus de services en direct, et 62 projets exploratoires ont été réalisés dans le cadre de l'initiative GED afin de valider et de promouvoir de nouveaux programmes et services offerts par voie électronique.
- On a achevé la conception de certaines des principales composantes de la plateforme électronique sûre qui a été établie pour la prestation des services.
- La refonte des pages bleues du gouvernement fédéral en fonction des besoins des clients a été achevée plus tôt que prévu.
- La *Politique du gouvernement sur la sécurité* a été révisée et une nouvelle *Politique d'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée* a été adoptée afin de permettre aux ministères et aux organismes de cerner et de régler les questions relatives à la sécurité et à la confidentialité dès les premières étapes de la conception ou de la refonte des services.
- Le Secrétariat a permis au gouvernement de respecter l'engagement qu'il avait pris envers le Parlement et le Comité des comptes publics de mieux rendre compte des nouveaux modes de prestation qui sont adoptés et de respecter l'esprit et l'intention de la *Loi sur les langues officielles*.

Les citoyens sont satisfaits de la qualité des services gouvernementaux qu'ils reçoivent par l'entremise d'organisations novatrices qui s'appliquent à les servir de façon rapide, courtoise, compétente et équitable.

Le Secrétariat collabore avec les ministères et organismes et, au besoin, avec les provinces, les territoires et les municipalités à la détermination d'objectifs ainsi qu'à l'élaboration et à l'adoption d'instruments de mesure et d'établissement de rapports pour assurer une amélioration continue des services offerts au moyen des différents modes de prestation. Le gouvernement s'est engagé à accroître de façon tangible la satisfaction des Canadiens et des Canadiennes à l'égard des principaux services gouvernementaux, et l'Initiative d'amélioration des services lui a permis de se rapprocher de cet objectif.

- ✓ Le deuxième sondage bisannuel *Les citoyens d'abord (Rapport sur les citoyens d'abord 2000)*, dont les résultats ont été publiés en mai 2001 (<http://www.ipaciapc.ca/french/menu.htm>) a révélé que les Canadiens et les Canadiennes avaient une meilleure impression générale des services du gouvernement du Canada qu'en 1998 et que leur niveau de satisfaction était passé de 47 p. 100 à 51 p. 100.

- ✓ Les ministères et les organismes se sont fondés sur ces résultats et sur ceux de sondages similaires pour réviser leurs plans et leurs priorités en ce qui concerne l'amélioration des services.
- ✓ Six ministères et organismes donnent le ton en ce qui a trait à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'amélioration des services. D'autres organisations ont emboîté le pas au cours de l'année. Ces organisations sont énumérées sur le site Web suivant : http://www.cio-dpi.gc.ca/si-as/depart-minist/depart-minist_f.asp.
- ✓ La planification du sondage *Les citoyens d'abord 2002* a débuté à l'automne 2001 et à l'hiver 2002. Ce sondage sera réalisé au printemps 2002, et les résultats devraient être rendus publics à l'automne 2002.
- ✓ Le Secrétariat a surveillé l'utilisation que les ministères font de l'Outil de mesures communes (OMC) pour évaluer la satisfaction des clients et établir une base uniforme pour les analyses comparatives et la planification des améliorations à apporter aux services offerts en personne et par téléphone. Il a présenté un rapport à ce sujet à l'automne 2001. Un répertoire de bases de données a été établi pour les résultats de l'OMC, et l'Institut des services axés sur les citoyens s'en servira pour évaluer les progrès accomplis par les diverses administrations publiques. De plus, la première étape du projet visant à faire de l'OMC un instrument multicanaux a été achevée.
- ✓ Un guide pratique et des ateliers ont été conçus afin d'aider les organisations à mettre en œuvre l'Initiative d'amélioration des services. Une stratégie d'apprentissage et des modules de formation sur l'amélioration des services ont été conçus en collaboration avec le Centre canadien de gestion et Formation et perfectionnement Canada.

Points saillants

- D'après le sondage *Les citoyens d'abord* de 2000, dont les résultats ont été publiés en mai 2001, la qualité des services offerts par le gouvernement du Canada s'est améliorée puisque le niveau de satisfaction général des Canadiens et les Canadiennes est passé de 47 p. 100 en 1998 à 51 p. 100 en 2000.
- Les ministères et les organismes se fondent sur les résultats du deuxième sondage *Les citoyens d'abord* et appliquent l'Outil de mesures communes pour établir, modifier et exécuter leurs plans d'amélioration des services.

C. **Gestion des ressources humaines**

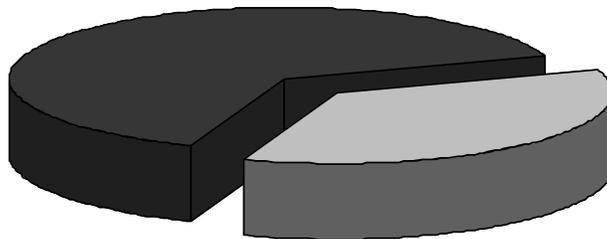
Une fonction publique moderne, efficace et bien gérée

Contexte

Le Secrétariat appuie le Conseil du Trésor, en sa qualité d'employeur de la fonction publique du Canada, et veille à ce que l'effectif et le milieu de travail soient au diapason des réalités du XXI^e siècle. La fonction publique doit attirer les talents nécessaires pour relever le défi de l'économie axée sur le savoir et remplacer les employés qui prendront leur retraite au cours de la prochaine décennie. En avril 2001, le Premier ministre a demandé à la présidente du Conseil du Trésor de diriger la modernisation de la gestion des ressources humaines et il a formé un groupe de travail pour l'appuyer dans sa démarche.

En 2001-2002, le Secrétariat a prêté main-forte au groupe de travail et s'est préparé à donner suite à ses recommandations et à d'éventuelles modifications législatives. Il a aussi procédé à un certain nombre de réformes qui complètent les activités du groupe de travail, et il a abordé des questions épineuses comme le recrutement et le maintien en poste de l'effectif, la promotion d'une fonction publique diversifiée et inclusive, et l'amélioration du système de classification et des relations avec les syndicats. En outre, le Secrétariat a aidé les ministères à régler certaines questions relatives aux ressources humaines en vue de l'exécution de nouveaux programmes visant à renforcer la sécurité du public.

Figure 4
Gestion des ressources humaines
 Ressources utilisées en 2001-2002



77,9 millions de dollars
 36 % des dépenses de programmes

Résultats

Un effectif qui est productif, durable et représentatif de la population canadienne.

Les programmes concernant l'équité en emploi, les langues officielles et le recrutement appuient la création d'une fonction publique qui reflète les valeurs et la diversité.

- ✓ La fonction publique s'est rapprochée considérablement des objectifs qu'elle s'est fixés dans le domaine de l'équité en emploi. Vingt-six ministères et organismes se sont acquittés de leur obligation de se conformer à la législation sur l'équité en emploi. Les taux de représentation des femmes, des Autochtones et des personnes handicapées étaient supérieurs à leurs taux de disponibilité sur le marché du travail. Bien que les membres des minorités visibles soient mieux représentés dans la fonction publique qu'auparavant, ils demeurent sous-représentés par rapport à leur disponibilité sur le marché du travail. Le Secrétariat poursuivra la mise en œuvre du plan d'action « Faire place au changement » afin d'accroître la participation des membres des groupes minoritaires visibles.
- ✓ En partenariat avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC), le Secrétariat a lancé un projet pilote afin de favoriser la création d'un milieu de travail qui soit propice à l'usage des deux langues officielles dans la fonction publique. Quelque 200 employés de la région du Québec et de la région de la capitale nationale ont examiné divers aspects du respect en milieu de travail en participant à des groupes de réflexion et à des exercices d'apprentissage pratiques. Les résultats préliminaires indiquent que ce projet a permis aux participants de prendre conscience de l'importance de respecter les préférences linguistiques. La même démarche sera entreprise dans d'autres ministères et organismes. Le rapport final sur le projet sera publié à l'automne 2002.
- ✓ Le recrutement qu'effectue le Secrétariat vise à attirer à la fonction publique les talents dont elle a besoin, tant aujourd'hui que dans les décennies à venir.
 - Le Secrétariat a institué un nouveau Programme de recrutement universitaire afin d'embaucher 48 agents permanents au niveau d'entrée au cours des deux prochaines années. De plus, afin de respecter ses objectifs d'équité en emploi, la moitié de ces personnes devraient appartenir à une minorité visible. À la fin du programme, 24 des recrues qui auront été formées par le Secrétariat seront placées dans d'autres ministères. En janvier 2002, le Secrétariat avait recruté 12 agents.
 - Afin de combler une pénurie de spécialistes dans les domaines des ressources humaines et de la rémunération, le Secrétariat a mis au point et instauré de nouveaux programmes de recrutement et de perfectionnement. Au total, 100 nouveaux membres de la collectivité des ressources humaines et 90 spécialistes de la rémunération ont été formés dans le cadre de ces programmes, qui couvraient les salaires des participants pendant une période maximale d'un an. Parmi les intervenants en ressources humaines embauchés, 40 p. 100 appartenaient à une minorité visible.

- ✓ Le Programme de stages pour les jeunes dans le secteur public fédéral, qui est administré en partenariat avec le YMCA dans le cadre d'un accord de contribution, permet aux jeunes Canadiens et Canadiennes sous-employés ou sans emploi d'acquérir les compétences nécessaires pour entrer sur le marché du travail. En 2001-2002, plus de 1 000 jeunes ont bénéficié d'un stage dans le secteur public fédéral. Environ la moitié de ces stagiaires sont des jeunes à risque qui reçoivent une formation préparatoire et communiquent régulièrement avec un conseiller du YMCA.

D'autres mesures ont été prises afin de mettre en place dans la fonction publique un régime de rémunération et d'avantages sociaux juste et un milieu de travail propice à l'apprentissage.

- ✓ Le Secrétariat a proposé des options viables pour un programme de réforme de la classification qui doit déboucher sur un régime souple et non sexiste qui favorise le recrutement et le maintien en poste de l'effectif diversifié dont a besoin la fonction publique.
- ✓ En ce qui concerne les avantages sociaux, les conventions collectives ont été révisées à la lumière des modifications apportées aux dispositions de la *Loi sur l'assurance-emploi* qui ont trait aux prestations de maternité et aux prestations parentales. De plus, de nouveaux types de congé ont été ajoutés à de nombreuses conventions collectives, comme le congé de bénévolat et le congé pour raisons personnelles.
- ✓ En reconnaissance des efforts déployés par le Secrétariat pour accroître les occasions d'apprentissage et de son rôle de premier plan dans la modernisation de la fonction publique, le Réseau du leadership a été transféré du Bureau du Conseil privé au Secrétariat en avril 2001. Le Réseau met en valeur les principes du leadership à l'échelle de la fonction publique et offre un appui aux sous-ministres et aux sous-ministres adjoints.

Points saillants

La fonction publique fédérale a fait des efforts pour mieux représenter la société canadienne.

- Vingt-six ministères et organismes se conforment aux exigences de la législation sur l'équité en emploi, et les taux de représentation des femmes, des Autochtones et des personnes handicapées sont supérieurs à leurs taux de disponibilité sur le marché du travail.
- Plus de 200 employés de l'Agence des douanes et du revenu du Canada ont participé à un projet pilote qui visait à créer un milieu de travail propice à l'usage des deux langues officielles. Les résultats préliminaires indiquent que les participants sont maintenant davantage conscients de l'importance de respecter les préférences linguistiques de chacun.

- Un nouveau programme de recrutement universitaire a été institué. Au cours des deux prochaines années, le Secrétariat engagera 48 agents au niveau d'entrée. Douze agents ont été embauchés en 2001-2002.
- Plus de 1000 jeunes Canadiens et Canadiennes ont bénéficié d'un stage dans la fonction publique fédérale.

Le milieu de travail est sain et habilitant

Cette année, le Secrétariat a tenu compte des préoccupations exprimées par les participants au sondage auprès des fonctionnaires fédéraux, réalisé en 1999, en veillant à ce que le milieu de travail soit sûr, doté de l'équipement approprié et propice au bien-être des employés. Parmi les éléments clés du travail que le Secrétariat a effectué dans ce domaine, on retrouve notamment :

- Le Secrétariat a publié un guide intitulé *Pour un milieu de travail exemplaire – Notre obligation de promouvoir et d'assurer l'équilibre entre les obligations professionnelles et personnelles dans la fonction publique*, en mai 2001. Ce guide et des activités d'apprentissage connexes ont aidé les ministères à adopter des mesures pour permettre aux employés de concilier leurs obligations professionnelles et leurs obligations personnelles.
- ✓ Afin d'assurer un traitement juste et équitable des employés, le Secrétariat a diffusé la *Politique sur la divulgation interne d'information concernant des actes fautifs au travail* le 30 novembre 2001, et le Bureau de l'agent de l'intégrité de la fonction publique a été mis sur pied. Le Secrétariat a aussi révisé sa *Politique sur la prévention et le règlement du harcèlement en milieu de travail* en juin 2001, qui insiste sur la prévention du harcèlement et le règlement des plaintes de harcèlement.
- ✓ Les dispositions relatives aux voyages dans la fonction publique ont été actualisées afin d'aider les employés à concilier leur vie professionnelle et leur vie personnelle. Les taux et les indemnités ont été révisés de façon à accorder aux fonctionnaires des services semblables à ceux offerts aux employés du secteur privé qui voyagent par affaires, tout en leur permettant de continuer de recourir aux fournisseurs et aux services du gouvernement de façon à accroître l'efficacité administrative et de réduire les coûts.
- ✓ Les employés, les gestionnaires et les professionnels des ressources humaines ont accès au site Web « *masourceRH* » où sont diffusés une foule de renseignements sur la rémunération, les avantages sociaux, les pensions, le milieu de travail et la dotation en personnel.
- ✓ Le deuxième sondage auprès de l'ensemble des fonctionnaires a été élaboré de concert avec des représentants des ministères et des syndicats. Ce sondage vise à mesurer la satisfaction des employés à l'égard de certaines questions telles que

l'équilibre entre les obligations professionnelles et les obligations personnelles, la communication, le perfectionnement professionnel et l'usage des deux langues officielles au travail. Les résultats du sondage seront diffusés en décembre 2002.

Diverses initiatives patronales-syndicales ont été entreprises afin de favoriser des relations productives entre les gestionnaires, les employés et leurs représentants.

- ✓ Le Secrétariat et l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) ont convenu d'élaborer un programme d'apprentissage conjoint et de réaliser une étude conjointe sur l'emploi pour une période déterminée. Le mandat du Comité conjoint de transition de carrière (CCTC) a été reconduit, et des fonds de démarrage ont été approuvés pour 2002-2003. Le CCTC, qui est cogéré par le Secrétariat et les agents négociateurs, offre des services de transition de carrière aux employés. En outre, le Conseil national mixte, qui est le fruit d'un partenariat entre le gouvernement fédéral et les représentants des syndicats, est devenu la tribune que privilégient les parties patronales et syndicales pour se consulter et élaborer ensemble les initiatives qui permettront de moderniser la gestion des ressources humaines.
- ✓ De nouvelles conventions collectives ont été négociées et conclues avec les syndicats représentant la majorité des fonctionnaires, et elles ont été mises en œuvre dans les délais convenus. Des séances d'information ont eu lieu partout au pays afin d'informer les gestionnaires des dispositions de ces nouvelles conventions collectives.
- ✓ Le Secrétariat a fait office de centre national d'opérations en temps de grève pendant les interruptions de travail des membres de l'AFPC en août et en septembre 2001. Il a fait en sorte que les ministères axiaux agissent de façon cohérente et que la réaction de l'employeur aux interruptions de travail tienne dûment compte des objectifs généraux de la négociation collective.

Points saillants

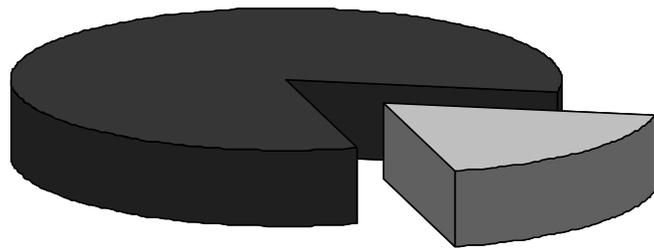
- Le Secrétariat a publié un guide intitulé *Pour un milieu de travail exemplaire – Notre obligation de promouvoir et d'assurer l'équilibre entre les obligations professionnelles et personnelles dans la fonction publique fédérale*.
- La *Politique sur la divulgation interne d'information concernant des actes fautifs au travail* a été diffusée, et la *Politique sur la prévention et le règlement du harcèlement en milieu de travail* a été révisée.
- De nombreuses initiatives patronales-syndicales ont été entreprises afin de promouvoir des relations de travail plus harmonieuses et productives entre l'employeur et les syndicats de la fonction publique fédérale.

D. Administration du Secrétariat

Contexte

L'administration du Secrétariat reflète les valeurs énoncées dans le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes* puisqu'elle est axée sur la gestion des ressources, sur la constitution d'un effectif moderne, efficace et représentatif, et sur l'amélioration constante du service à la clientèle. Les mesures prises à cet égard s'inscrivent dans le cadre de l'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur et sont en accord avec celles qui sont prises à l'échelle de l'administration fédérale pour améliorer la gestion des ressources humaines et offrir les services gouvernementaux en direct.

Figure 5
Administration du Secrétariat
Ressources utilisées en 2001-2002



39,0 millions de dollars
18 % des dépenses de programmes

Résultats

Le Secrétariat atteint ses objectifs tout en gérant ses activités conformément aux principes énoncés dans *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes*

Le plan d'action pour moderniser la fonction de contrôleur au Secrétariat est centré sur une planification stratégique et financière soignée et sur la gestion du risque intégrée. Un examen des niveaux de référence effectué à l'automne 2001 a fait en sorte que les ressources financières du Secrétariat correspondent bien aux priorités établies.

Le Secrétariat a aussi lancé une initiative ayant pour objet de mettre au point un cadre de gestion du risque intégrée pour le Secrétariat, et a participé aux activités d'un conseil interministériel sur la gestion du risque intégrée. Le Secrétariat a aussi amorcé la dernière

phase du projet d'acquisition d'un outil d'exploitation de données fournira aux gestionnaires l'information financière et non financière intégrée dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées, gérer les risques et surveiller les résultats. Par ailleurs, les fonctions de vérification interne et de l'évaluation ont été renforcées au cours de la dernière année. La Division de la vérification interne et de l'évaluation a été créée, et un comité d'appui a été constitué afin d'orienter la planification des vérifications et des évaluations et d'examiner les conclusions d'un rapport et les plans d'action de la direction. La sélection des vérifications et des évaluations s'est faite selon une approche fondée sur le risque, et deux vérifications ont été effectuées.

Les enjeux relatifs aux ressources humaines du Secrétariat ont été exposés dans le *Plan des ressources humaines pour le SCT*, publié à l'automne 2001. Les quatre principaux enjeux identifiés sont la gestion de la charge de travail et l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, le recrutement et le maintien de l'effectif, l'optimisation des connaissances et l'apprentissage ainsi que les politiques et programmes relatifs aux ressources humaines de la fonction publique comme les langues officielles, l'équité en emploi ainsi que les prix et la reconnaissance. Chacun de ces enjeux a été confié à un champion qui a dirigé la mise en place de mesures de soutien. Un certain nombre d'initiatives ont été lancées en 2001-2002, comme les programmes pilotes de compression de la semaine de travail et de télétravail, une formation sur la constitution d'une équipe, des activités spéciales visant à promouvoir l'équité en emploi et un programme de prix et de reconnaissance renouvelé.

Dans le cadre de l'initiative GED, le Secrétariat veille à ce que tous ses documents soient présentés conformément aux règles de normalisation des sites Internet du Conseil du Trésor afin de faire de son site Web un outil de référence plus convivial (http://www.cio-dpi.gc.ca/clf-upe/index_f.asp). En 2001-2002, les travaux de conversion se sont poursuivis, et la haute direction a approuvé la nouvelle conception du site. Le site restructuré sera lancé en janvier 2003.

On a amélioré les services ministériels en offrant au personnel du Secrétariat un milieu de travail sûr et habilitant qui fournit des systèmes modernes de GI/TI, des services de bibliothèque et de relations avec les médias, des services juridiques, des services de communication et de sécurité, des locaux adéquats et des services financiers. À l'aide d'initiatives telles que le rôle de coordination exercé auprès des conseils régionaux, les ministères et organismes fédéraux sont bien informés des travaux qu'exécute le Secrétariat.

E. Programmes spéciaux – Infrastructures Canada

Contexte

Le programme Infrastructures Canada, dont la responsabilité avait été transférée du Conseil du Trésor au cabinet du vice-premier ministre en janvier 2002, a été cédée au ministre de l'Industrie lorsque le Premier ministre a annoncé, en août 2002, un remaniement des responsabilités dans l'administration fédérale.

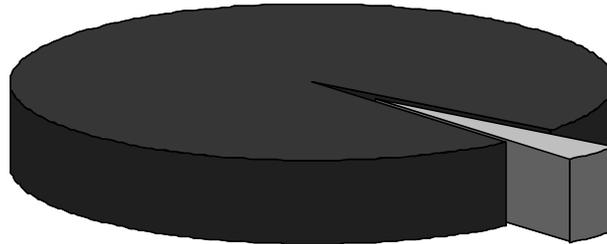
Le budget fédéral de 2000 prévoyait 2,65 milliards de dollars pour cette initiative nationale qui vise à compléter et à développer la capacité des administrations publiques provinciales, territoriales et municipales d'investir dans les infrastructures matérielles. Ce programme comprend deux volets : celui des infrastructures municipales (2,05 milliards de dollars), appelé Infrastructures Canada (<http://www.tbs-sct.gc.ca/ino-bni/>), et celui qui est administré par Transports Canada (<http://www.tc.gc.ca/PSIR/menu.htm>) et connu sous le nom de *Programme stratégique d'infrastructure routière* (600 millions de dollars).

Le Bureau national des infrastructures (BNI) est chargé de concevoir et de mettre en oeuvre le programme Infrastructures Canada (PIC).

Dans la foulée des priorités énoncées dans le *discours du Trône de 1999*, le programme Infrastructures Canada vise à améliorer les infrastructures municipales dans les collectivités urbaines et rurales à la grandeur du pays ainsi que la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes en effectuant des investissements qui contribuent à la protection de notre environnement et qui stimulent la croissance économique à long terme. Grâce aux contributions de nos partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux, et à celles du secteur privé, le montant total des investissements dans les infrastructures au Canada s'élèvera à environ 6 milliards de dollars.

La priorité absolue est accordée aux infrastructures municipales écologiques, lesquelles sont également l'un des principaux objectifs de la Stratégie de développement durable du Secrétariat (http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/partners/sds-sdd_f.html). Les projets admissibles comprennent les systèmes de traitement de l'eau et des eaux usées et les dépenses en capital effectuées pour rénover des immeubles et des installations appartenant à des gouvernements locaux ou en améliorer l'efficacité énergétique. Parmi les autres priorités visées, mentionnons l'infrastructure de transport local, les installations culturelles et récréatives, l'infrastructure liée au tourisme, les télécommunications dans les zones rurales et éloignées, l'accès Internet haute vitesse et le logement abordable.

Figure 6
Infrastructure Canada
 Ressources utilisées en 2001-2002



7,5 millions de dollars
 3 % des dépenses de programmes

Résultats

Adopter des structures de responsabilisation et de gouvernance pour la saine gestion des ressources

Le gouvernement du Canada a signé avec les provinces et les territoires, dans le cadre du programme Infrastructures Canada, des ententes qui définissent ses relations avec chaque gouvernement provincial ou territorial.

Des comités de gestion fédéraux-provinciaux et fédéraux-territoriaux ont été constitués afin d'examiner les projets proposés en fonction des critères de sélection exposés en détail dans chaque entente conclue aux fins de ce programme.

Un cadre national de gouvernance et de responsabilisation a été élaboré et mis à la disposition des principaux intéressés. Le BNI a veillé à ce que les organismes d'exécution régionaux fédéraux élaborent des plans de vérification acceptables dans les délais fixés. Enfin, le BNI a mis au point et adopté un cadre d'évaluation pour le programme avant la fin d'octobre 2001.

Coordonner l'approbation des projets du PCI selon les priorités

Au 31 mars 2002, 1 716 projets représentant des investissements d'une valeur totale de 1,95 milliard de dollars (dont 534 millions de dollars du gouvernement fédéral) avaient été approuvés dans l'ensemble du pays. Les infrastructures municipales écologiques représentaient 56 p. 100 de ces investissements, ce qui est bien supérieur à l'objectif national de 47 p. 100. Exception faite de l'Île-du-Prince-Édouard, les provinces et les territoires avaient tous atteint les objectifs précis qu'ils s'étaient engagés à réaliser en ce qui concerne les investissements écologiques. Le BNI a veillé à ce que le comité de

gestion fédéral-provincial de l'Île-du-Prince-Édouard prenne les mesures nécessaires pour atteindre son objectif en temps utile.

Les projets approuvés du PIC font l'objet d'un suivi et de rapports exhaustifs

Le BNI a fourni aux Canadiens et aux Canadiennes de même qu'aux parlementaires, en temps opportun, des renseignements sur le programme Infrastructures Canada et sur ses réalisations par l'entremise d'un site Web (<http://www.tbs-sct.gc.ca/ino-bni/default.asp>) sur lequel est diffusée de l'information générale et d'un autre site où il est possible de chercher des renseignements précis sur tous les projets annoncés dans le cadre du programme.

Le BNI a géré la conception et l'implantation d'un système perfectionné et novateur d'enregistrement, d'approbation et de suivi des projets en direct appelé Système partagé de la gestion de l'information pour les infrastructures (SPGII). L'échéancier et le budget ont été respectés, et le SPGII est devenu entièrement opérationnel à l'été 2001. À mesure que seront réalisés les projets et que des données suffisantes seront recueillies, il sera possible de produire à l'aide du SPGII des rapports qui donneront un aperçu du type d'investissement effectué dans chaque province et territoire et des avantages qu'en tireront les Canadiens et les Canadiennes (comme le nombre de nouveaux ménages raccordés à des systèmes de traitement de l'eau ou des eaux usées). Le gouvernement pourra ainsi rendre compte directement des retombées positives du programme sur la vie des Canadiens et des Canadiennes.

Appuyer l'élaboration du Guide national pour des infrastructures municipales durables

Le BNI a versé des contributions à la Fédération canadienne des municipalités et au Conseil national de recherches du Canada en vue de l'élaboration du Guide national pour des infrastructures municipales durables, qui sera en quelque sorte un recueil technique de pratiques exemplaires et un outil de prise de décision et de planification des investissements.

Partie III : Rapports sur les initiatives à l'échelle de l'administration fédérale

Les ministères sont tenus de rendre compte des résultats des dossiers et des initiatives qui touchent l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes. La présente partie donne des renseignements sur les progrès que le Secrétariat a accomplis dans la mise en oeuvre de la Stratégie de développement durable ainsi que des précisions sur l'approche adoptée à l'égard de l'approvisionnement et de la passation des marchés. La modernisation de la fonction de contrôleur ainsi que les efforts déployés pour s'occuper des importantes questions de ressources humaines et diffuser l'information en direct font partie intégrante de l'administration du Secrétariat. Vous pouvez trouver des détails sur les progrès de ces initiatives à la partie D, Administration du Secrétariat.

Développement durable

Cette année, le Secrétariat a adopté sa deuxième Stratégie de développement durable (SDD). Cette stratégie, qui porte sur la période allant de 2001 à 2003, a été présentée au Parlement le 14 février 2001 et est affichée sur le site Web suivant : http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/partners/sds-sdd_f.html.

La stratégie est centrée sur quatre objectifs, et de multiples interventions ou engagements sont indiqués pour chaque objectif. Ces quatre objectifs sont les suivants :

1. Faciliter la découverte de solutions et aider les ministères à atteindre leurs objectifs de développement durable.
2. Investir dans l'infrastructure pour améliorer la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes³.
3. Renforcer la capacité du Secrétariat de tenir compte du développement durable dans ses programmes et ses activités.
4. Réduire l'impact environnemental des activités du SCT.

Au cours de la dernière année, un plan de travail a été élaboré afin d'appuyer la SDD du Secrétariat. Chaque secrétaire adjoint a été appelé à approuver le plan et les activités précises qui sont de son ressort. Ce plan de travail, qui renferme des mesures concrètes, a permis de sensibiliser la haute direction à l'importance du développement durable tout en clarifiant les responsabilités.

³ En janvier 2002, le programme Infrastructures Canada a cessé de relever du Secrétariat. Les prochains rapports ne traiteront que des trois autres objectifs.

C'est la première fois cette année que le Secrétariat rend compte de la mise en oeuvre de sa SDD en se servant de la base de données du Commissaire à l'environnement et au développement durable. Les renseignements sont présentés sur le site Web suivant : http://www.tbs-sct.gc.ca/report/TBSPerf/sd-dd/sdpr-redd_f.html.

L'approche que le Secrétariat a adoptée à l'égard de la gestion de la passation des marchés et de l'approvisionnement renforce les objectifs de la fonction de contrôleur moderne en veillant à ce que les besoins en matière de biens et de services du Secrétariat soient satisfaits en temps utile et que les dispositions des politiques et des lignes directrices soient respectées.

Approvisionnement et passation des marchés

Au Secrétariat, les activités liées à la passation des marchés et à l'approvisionnement ont été centralisées. Même si les gestionnaires ont le pouvoir délégué de passer des marchés, une section centralisée des marchés est toutefois chargée de fournir des avis et des consignes sur tous les aspects du processus de passation des marchés et de créer des documents contractuels ainsi que des engagements financiers. Le Secrétariat a également un Comité d'examen des marchés qui passe en revue tous les marchés dont la valeur estimative est d'au moins 10 000 \$. On a en outre rationalisé le processus d'adjudication des marchés de services dont la valeur estimative est d'au plus 10 000 \$ afin d'inciter les intervenants à respecter les politiques et le délai de traitement. On a enfin centralisé l'acquisition de biens à l'exception des achats effectués à l'aide de cartes d'achat pour les articles peu coûteux.

Appendice A : Rendement financier

Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés

Le tableau 1 expose en détail les ressources approuvées par le Parlement et les ressources réellement utilisées par le Secrétariat.

Besoins financiers par autorisation (en millions de dollars)

Crédit	Dépenses prévues	2001-2002		
		Autorisations totales	Dépenses réelles	
Programme du conseil de gestion				
1	Dépenses de fonctionnement ¹	104,1	195,2	183,4
2	Subventions et contributions ²	22,1	21,7	20,2
(L)	Présidente du Conseil du Trésor – traitement et allocation pour automobile ³	0,1	0,1	0,1
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12,6	13,3	13,3
(L)	Montants adjugés par un tribunal	-	-	-
(L)	Remboursements de montants portés au crédit des recettes d'années antérieures	-	0,2	0,2
(L)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne	-	-	-
5	Éventualités du gouvernement ⁴	750,0	561,8	-
10	Initiatives à l'échelle de l'administration fédérale ⁴	132,6	2,5	-
15	Conventions collectives ⁴	-	0,4	-
20	Assurances de la fonction publique	1 061,2	1 066,0	988,5
(L)	<i>Loi sur la mise au point des pensions du secteur public</i>	0,1	-	-
(L)	<i>Loi sur les régimes de retraite particuliers</i>	-	4,7	4,7
(L)	Contributions de l'employeur non affectées et versées en vertu de la <i>Loi sur la pension de la fonction publique</i> , d'autres lois concernant la retraite et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	-	288,0	288,0
(L)	Paiements liés à l'exécution de l'entente sur la parité salariale en vertu de l'article 30 de la <i>Loi sur la responsabilité civile et le contentieux administratif</i>	-	55,5	55,5
Total		2 082,8	2 209,4	1 553,9

¹ Les autorisations totales comprennent la somme de 97,7 millions de dollars inscrite au Budget principal des dépenses de 2001-2002 et une somme additionnelle de 97,5 millions de dollars répartie de la façon suivante : 60,9 millions de dollars provenant du Budget supplémentaire des dépenses de 2001-2002, 31,8 millions de dollars pour les transferts reçus aux fins des initiatives réalisées à l'échelle de l'administration fédérale, telles que Gouvernement en direct, le Programme des mesures positives d'équité en emploi et le plan d'action « Faire place au changement », et 4,8 millions de dollars pour les transferts reçus aux fins des conventions collectives. Les dépenses réelles ont été inférieures de 11,8 millions de dollars aux dépenses prévues, surtout dans le secteur du recrutement, de l'apprentissage et du maintien de l'effectif. Les principales causes sont les retards survenus dans la dotation en personnel et une réduction des dépenses de fonctionnement à l'échelle du Secrétariat en raison du ralentissement d'un certain nombre d'initiatives en attendant les résultats de l'Examen des niveaux de référence.

² Les dépenses réelles du Programme de stages pour les jeunes ont été moins élevées que prévues.

³ Les dépenses prévues s'élèvent à 52 122 \$. Les autorisations et les dépenses réelles s'établissent à 67 988 \$.

⁴ Les crédits pour programmes financés par l'administration centrale reflètent les transferts permanents destinés aux autres ministères qui ont entraîné une réduction des autorisations du Secrétariat. Les rapports sur le rendement des ministères qui ont reçu ces transferts indiquent les montants de ces autorisations et des dépenses réelles.

Tableau 2 : Comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles du Ministère par secteur d'activité

Le tableau 2 expose en détail les ressources (en millions de dollars) utilisées par secteur d'activité et les compare aux ressources qui ont été approuvées par le Parlement et qui sont indiquées au tableau 1.

Secteurs d'activité ¹	ETP	Fonctionnement	Capital	Subventions et contributions	Total des dépenses brutes	Moins : recettes disponibles	Total des dépenses nettes
Gestion et planification des dépenses							
Activités du Secrétariat							
(Dépenses prévues)	158	15.1	-	-	15.1	-	15.1
(Autorisations totales)	182	18.2	0.4	-	18.6	-	18.6
(Dépenses réelles)	166	17.5	0.4	-	17.9	-	17.9
Fonds gérés par l'administration centrale							
(Dépenses prévues)	-	750.0	-	-	750.0	-	750.0
(Autorisations totales)	-	561.8	-	-	561.8	-	561.8
(Dépenses réelles)	-	-	-	-	-	-	-
Fonction de contrôleur							
Activités du Secrétariat							
(Dépenses prévues)	164	19.6	-	-	19.6	0.1	19.5
(Autorisations totales)	214	26.2	0.4	-	26.6	0.1	26.5
(Dépenses réelles)	200	26.6	0.4	-	27.0	-	27.0²
Fonds gérés par l'administration centrale							
(Dépenses prévues)	-	8.4	-	-	8.4	-	8.4
(Autorisations totales)	-	-	-	-	-	-	-
(Dépenses réelles)	-	-	-	-	-	-	-
Service et innovation							
Activités du Secrétariat							
(Dépenses prévues)	60	6.2	-	-	6.2	-	6.2
(Autorisations totales)	91	10.8	0.1	-	10.9	-	10.9
(Dépenses réelles)	85	10.8	0.1	-	10.9	-	10.9
Fonds gérés par l'administration centrale							
(Dépenses prévues)	-	-	-	-	-	-	-
(Autorisations totales)	-	-	-	-	-	-	-
(Dépenses réelles)	-	-	-	-	-	-	-
Gestion de l'information et technologies de l'information							
Activités du Secrétariat							
(Dépenses prévues)	67	8.1	-	-	8.1	0.5	7.6
(Autorisations totales)	222	37.5	0.7	-	38.2	0.5	37.7
(Dépenses réelles)	182	35.1	0.7	-	35.8	-	35.8

¹ Les fonds gérés par l'administration centrale reflètent les transferts permanents destinés aux autres ministères qui ont entraîné une réduction des autorisations du Secrétariat. Les autorisations et les dépenses réelles sont indiquées dans les rapports sur le rendement des ministères qui ont reçu les sommes transférées.

² Le léger dépassement est attribuable à la différence entre le moment auquel les fonds ont été reçus pour les congés de maternité, les paiements tenant lieu de congé et les indemnités de départ et le moment où ces fonds ont été dépensés. Les fonds en question proviennent de l'administration centrale et seront récupérés en 2002-2003 conformément à la politique du Conseil du Trésor sur les reports. Si la méthode comptable était la comptabilité d'exercice, cette différence n'existerait pas.

(Tableau 2, suite)

Secteurs d'activité ¹	ETP	Fonction- nement	Capital	Subven- tions et contribu- tions	Total des dépenses brutes	Moins : recettes disponi- bles	Total des dépenses nettes
Fonds gérés par l'administration centrale							
(Dépenses prévues)	-	100,0	-	-	100,0	-	100,0
<i>(Autorisations totales)</i>	-	-	-	-	-	-	-
(Dépenses réelles)	-	-	-	-	-	-	-
Gestion des ressources humaines							
Activités du Secrétariat							
(Dépenses prévues)	337	38,5	-	18,6	57,1	2,6	54,5
<i>(Autorisations totales)</i>	497	69,7	1,7	18,6	90,0	2,9	87,1
(Dépenses réelles)	467	62,2	1,7	17,7	81,6	1,7	79,9
Fonds gérés par l'administration centrale							
(Dépenses prévues)	-	1 202,4	-	-	1 202,4	117,0	1 085,4
<i>(Autorisations totales)</i>	-	1 534,4	-	-	1 534,4	117,0	1 417,4
(Dépenses réelles)	-	1 473,3	-	-	1 473,3	136,6	1 336,7
Administration des services ministériels							
Activités du Secrétariat							
(Dépenses prévues)	276	27,9	-	-	27,9	-	27,9
<i>(Autorisations totales)</i>	291	39,8	1,6	-	41,4	-	41,4
(Dépenses réelles)	284	36,6	1,6	-	38,2	-	38,2
Fonds gérés par l'administration centrale							
(Dépenses prévues)	-	-	-	-	-	-	-
<i>(Autorisations totales)</i>	-	-	-	-	-	-	-
(Dépenses réelles)	-	-	-	-	-	-	-
Programmes spéciaux – Infrastructures Canada							
(Dépenses prévues)	17	4,7	-	3,5	8,2	-	8,2
<i>(Autorisations totales)</i>	17	4,9	-	3,1	8,0	-	8,0
(Dépenses réelles)	15	5,0	-	2,5	7,5	-	7,5
Total							
(Dépenses prévues)	1 079	2 180,9	-	22,1	2 203,0	120,2	2 082,8
<i>(Autorisations totales)</i>	1 514	2 303,3	4,9	21,7	2 329,9	120,5	2 209,4
(Dépenses réelles)	1 399	1 667,1	4,9	20,2	1 692,2	138,3	1 553,9
Autres recettes et dépenses							
Recettes non disponibles							
(Dépenses prévues)							7,4
<i>(Autorisations totales)</i>							8,5
(Dépenses réelles)							8,5
Coût des services offerts par d'autres ministères							
(Dépenses prévues)							15,3
<i>(Autorisations totales)</i>							12,6
(Dépenses réelles)							12,6
Coût net du Secrétariat							
(Dépenses prévues)							2 090,7
<i>(Autorisations totales)</i>							2 213,5
(Dépenses réelles)							1 558,0

Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses prévues et des dépenses réelles du Ministère par secteur d'activité

Le tableau 3 présente une vue d'ensemble des ressources (en millions de dollars) utilisées par le Secrétariat au cours des dernières années.

Secteurs d'activité ¹	Dépenses réelles 1999–2000	Dépenses réelles 2000–2001	2001–2002		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Gestion et planification des dépenses					
Activités du Secrétariat	15,1	15,9	15,1	18,6	17,9
Fonds gérés par l'administration centrale	-	-	750,0	561,8	-
Fonction de contrôleur					
Activités du Secrétariat	24,7	21,4	19,5	26,5	27,0 ²
Fonds gérés par l'administration centrale	-	-	8,4	-	-
Service et innovation					
Activités du Secrétariat	9,0	9,8	6,2	10,9	10,9
Fonds gérés par l'administration centrale	-	-	-	-	-
Gestion de l'information et technologies de l'information					
Activités du Secrétariat	25,9	25,3	7,6	37,7	35,8
Fonds gérés par l'administration centrale	-	-	100,0	-	-
Gestion des ressources humaines					
Activités du Secrétariat	79,7	56,4	54,5	87,1	79,9
Fonds gérés par l'administration centrale	950,4	4 004,1	1 085,4	1 417,4	1 336,7
Administration des services ministériels					
Activités du Secrétariat	31,0	39,5	27,9	41,4	38,2
Fonds gérés par l'administration centrale	-	-	-	-	-
Programmes spéciaux – Infrastructures Canada					
Activités du Secrétariat	0,6	6,2	8,2	8,0	7,5
Total	1 136,4	4 178,6	2 082,8	2 209,4	1 553,9

¹ Les fonds gérés par l'administration centrale reflètent les transferts permanents destinés aux autres ministères qui ont entraîné une réduction des autorisations du Secrétariat. Les autorisations et les dépenses réelles sont indiquées dans les rapports sur le rendement des ministères qui ont reçu les sommes transférées.

² Le léger dépassement est attribuable à la différence entre le moment auquel les fonds ont été reçus pour les congés de maternité, les paiements tenant lieu de congé et les indemnités de départ et le moment où ces fonds ont été dépensés. Les fonds en question proviennent de l'administration centrale et seront récupérés en 2002-2003 conformément à la politique du Conseil du Trésor sur les reports. Si la méthode comptable était la comptabilité d'exercice, cette différence n'existerait pas.

Tableau 4 : Concordance entre les résultats stratégiques et les secteurs d'activité

Le tableau 4 présente les liens entre les ressources affectées aux résultats stratégiques et celles qui sont affectées aux secteurs d'activité

Programme du conseil de gestion

Résultats stratégiques/ Secteurs d'activité	Gérance	Amélioration du service	Ressources humaines	Adminis- tration du Secrétariat	Programmes spéciaux – Infrastruc- tures Canada	Total
Gestion des dépenses et planification						
(Dépenses prévues)	765,0			0,1		765,1
(Autorisations totales)	580,3			0,1		580,4
(Dépenses réelles)	17,8			0,1		17,9
Fonction de contrôleur						
(Dépenses prévues)	27,9					27,9
(Autorisations totales)	26,5					26,5
(Dépenses réelles)	27,0					27,0¹
Service et innovation						
(Dépenses prévues)		5,6		0,6		6,2
(Autorisations totales)		10,3		0,6		10,9
(Dépenses réelles)		10,2		0,7		10,9
Gestion de l'information et technologies de l'information						
(Dépenses prévues)		107,6				107,6
(Autorisations totales)		37,7				37,7
(Dépenses réelles)		35,8				35,8
Gestion des ressources humaines						
(Dépenses prévues)	1 061,2	2,0	76,7			1 139,9
(Autorisations totales)	1 414,6	2,3	87,6			1 504,5
(Dépenses réelles)	1 336,7	2,0	77,9			1 416,6
Administration des services ministériels						
(Dépenses prévues)				27,9		27,9
(Autorisations totales)				41,4		41,4
(Dépenses réelles)				38,2		38,2
Programmes spéciaux – Infrastructures Canada						
(Dépenses prévues)					8,2	8,2
(Autorisations totales)					8,0	8,0
(Dépenses réelles)					7,5	7,5
Total						
(Dépenses prévues)	1 854,1	115,2	76,7	28,6	8,2	2 082,8
(Autorisations totales)	2 021,4	50,3	87,6	42,1	8,0	2 209,4
(Dépenses réelles)	1 381,5	48,0	77,9	39,0	7,5	1 553,9

¹ Le léger dépassement est attribuable à la différence entre le moment auquel les fonds ont été reçus pour les congés de maternité, les paiements tenant lieu de congé et les indemnités de départ et le moment où ces fonds ont été dépensés. Les fonds en question proviennent de l'administration centrale et seront récupérés en 2002-2003 conformément à la politique du Conseil du Trésor sur les reports. Si la méthode comptable utilisée était la comptabilité d'exercice, cette différence n'existerait pas.

Tableau 5 : Recettes par secteur d'activité*Recettes disponibles (en millions de dollars)*

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1999–2000	Dépenses réelles 2000–2001	Recettes prévues	2001–2002 Autorisations totales	Recettes réelles
Gestion et planification des dépenses	-	-	-	-	-
Fonction de contrôleur	0,5	-	0,1	0,1	-
Service et innovation	-	0,2	-	-	-
Gestion de l'information et technologies de l'information	0,2	0,1	0,5	0,5	-
Gestion des ressources humaines					
Activités du Secrétariat	1,1	2,4	2,6	2,9	1,7
Fonds gérés par l'administration centrale	56,4	69,3	117,0	117,0	136,6
Administration des services ministériels	-	-	-	-	-
Programmes spéciaux – Infrastructures Canada	-	-	-	-	-
Total des recettes disponibles	58,2	72,0	120,2	120,5	138,3
Recettes non disponibles					
Recettes provenant des frais de stationnement	7,9	8,1	7,4	8,5	8,5
Total des recettes non disponibles	7,9	8,1	7,4	8,5	8,5

Tableau 6 : Paiements législatifs par secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1999–2000	Dépenses réelles 2000–2001	Dépenses prévues	2001–2002 Autorisations totales	Dépenses réelles
Gestion et planification des dépenses¹	1,9	1,8	2,1	1,9	1,9
Fonction de contrôleur¹	1,9	2,1	2,1	2,1	2,1
Service et innovation¹	0,7	0,9	0,7	0,5	0,5
Gestion de l'information et technologies de l'information¹	1,6	1,5	0,9	1,4	1,4
Gestion des ressources humaines					
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4,2	17,2	4,2	4,4	4,4
<i>Loi sur la mise au point des pensions du service public</i>	0,1	0,1	0,1	-	-
Contributions de l'employeur non affectées et versées en vertu de la <i>Loi sur la pension de la fonction publique</i> , d'autres lois concernant la retraite et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	-	13,8	-	288,0	288,0
<i>Loi sur les régimes de retraite particuliers</i>	-	-	-	4,7	4,7
Paiements liés à l'entente sur la parité salariale en vertu de l'article 30 de la <i>Loi sur la responsabilité civile et le contentieux administratif</i>	-	3 020,9	-	55,5	55,5
Total	4,3	3 052,0	4,3	352,6	352,6
Administration des services ministériels					
Présidente du Conseil du Trésor – traitement et allocation pour automobile	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2,5	2,6	2,6	2,8	2,8
Montants adjugés par un tribunal	-	0,1	-	-	-
Remboursements de montants portés au crédit des recettes d'années antérieures	0,2	-	-	0,2	0,2
Total	2,8	2,8	2,7	3,1	3,1
Programmes spéciaux – Infrastructures Canada¹	0,1	0,3	-	0,2	0,2
Total des paiements législatifs	13,3	3 061,4	12,8	361,8	361,8

¹ Contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés.

Tableau 7 : Paiements de transfert par secteur d'activité applicable

Le tableau 7 présente un résumé des ressources (en millions de dollars) transférées à des particuliers ou à des organisations.

Secteurs d'activité	Dépenses réelles 1999–2000	Dépenses réelles 2000–2001	Dépenses prévues	2001–2002 Autorisations totales	Dépenses réelles
SUBVENTIONS					
Service et innovation					
Centre francophone d'informatisation des organisations	-	0,1	-	-	-
Fonction de contrôleur					
CCAF-FCVI (anciennement la Fondation canadienne pour la vérification intégrée)	0,1	0,1	-	-	-
Total des subventions	0,1	0,2	-	-	-
CONTRIBUTIONS					
Gestion de l'information et technologies de l'information					
Association canadienne de normalisation ¹	-	-	-	-	-
Gestion des ressources humaines					
Programme de stages pour les jeunes	36,0	36,0	18,6	18,6	17,7
Centraide	0,2	0,2	-	-	-
Conference Board du Canada	0,1	0,1	-	-	-
Administration des services ministériels du SCT	-	-	-	-	-
Programmes spéciaux – Infrastructures Canada					
Fédération canadienne des municipalités – élaboration du Guide national pour des infrastructures municipales durables	-	-	3,5	3,1	2,5
Total des contributions	36,3	36,3	22,1	21,7	20,2
AUTRES PAIEMENTS DE TRANSFERT					
Gestion des ressources humaines					
Assurances de la fonction publique ²	0,1	0,3	0,3	0,3	0,3
Pensions de la fonction publique ³	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total des autres paiements de transfert	0,2	0,4	0,4	0,4	0,4
Total des paiements de transfert	36,6	36,9	22,5	22,1	20,6

¹ Dépenses réelles en 2000-2001 (10 000 \$).

² Régimes d'avantages sociaux pour les survivants des employés décédés dans l'exercice de leurs fonctions.

³ *Loi sur la mise au point des pensions du service public* : Autorisations et dépenses réelles.

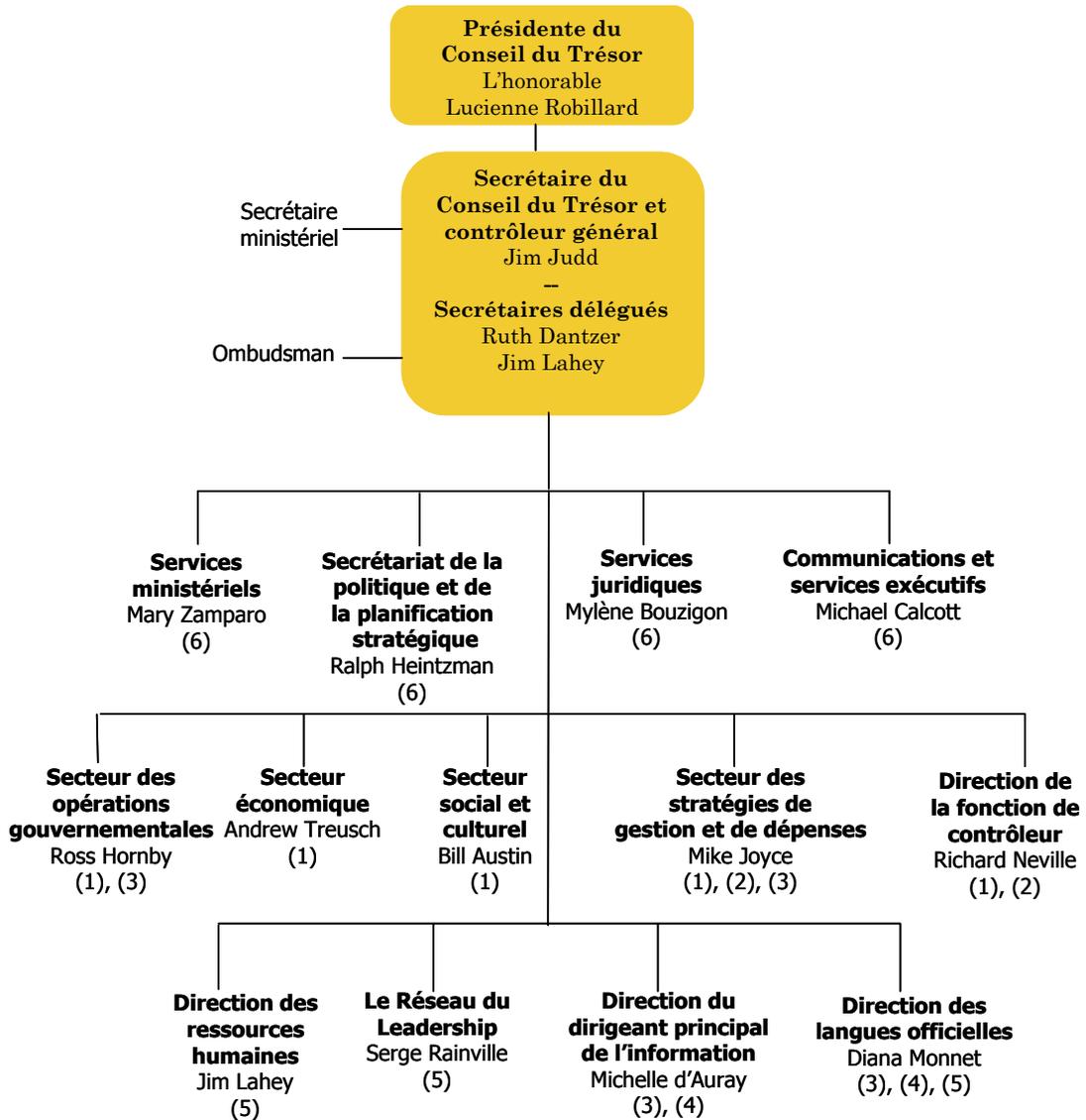
Tableau 8 : Passif éventuel (en millions de dollars)

Liste des éléments de passif éventuel	Montant des éléments de passif éventuel		
	31 mars 2000	31 mars 2001	31 mars 2002
Causes en instance et imminentes	30 300,0	30 041,1	30 014,2
Total	-	-	

Appendice B : Organisation actuelle du Secrétariat

Organigramme

Le site Web <http://www.tbs-sct.gc.ca/> renferme des renseignements supplémentaires sur l'organisation du Secrétariat.



* Les chiffres indiquent les obligations de rendre compte des secteurs d'activités (voir page 46)

** Ce tableau indique la structure organisationnelle au moment de la publication de ce document.

Secteurs d'activité approuvés

1. Gestion et planification des dépenses – Affectation des ressources de l'État selon les priorités du gouvernement et le cadre financier
2. Fonction de contrôleur – Des pratiques de gestion qui sont axées sur les résultats et les valeurs, qui intègrent l'information financière et non financière sur les résultats pour les besoins de la planification et des rapports, qui tiennent compte des risques de façon responsable et qui prévoient des mécanismes de contrôle appropriés
3. Service et innovation – Une fonction publique innovatrice et axée sur les citoyens, qui répond aux priorités des Canadiens et des Canadiennes en matière d'amélioration des services et qui est déterminée à offrir des services qui satisfont à leurs attentes ou les dépassent
4. Gestion de l'information et technologies de l'information – Des services gouvernementaux abordables, sûrs et adaptés aux besoins des citoyens, grâce à l'utilisation stratégique de la gestion de l'information et des technologies de l'information
5. Gestion des ressources humaines – Une fonction publique qui est axée sur les résultats et repose sur des valeurs, qui est représentative et vouée à l'apprentissage et qui est la meilleure au monde
6. Administration des services ministériels – Des services ministériels efficaces pour aider tous les secteurs d'activité à atteindre leurs objectifs

Appendice C : Paiements de transfert

Le Programme de stages pour les jeunes dans le secteur public fédéral

Ce programme a été renouvelé en permanence et lancé avec succès en 2000-2001 afin de continuer à offrir aux jeunes sans emploi ou sous-employés la chance d'acquérir une expérience de travail valable, d'établir des contacts et d'enrichir leur curriculum vitae.

Entre le 1^{er} avril 2001 et le 31 mars 2002, plus de 900 possibilités de stage d'une durée de neuf mois ont été recensées dans les ministères, les organismes et les sociétés d'État, et ces institutions ont finalement accueilli plus de 1 000 jeunes stagiaires.

Plus de 17 millions de dollars ont été consacrés en 2001-2002 à la rémunération des stagiaires et aux services de soutien offerts aux jeunes. En tout, 18 millions de dollars avaient été prévus pour 2001-2002.

Les sondages menés auprès des mentors et des stagiaires dans les organismes d'accueil indiquent que ces derniers sont très satisfaits de tous les aspects du programme.
(<http://www.tbs-sct.gc.ca/yip-psj/francais/apercu.html>)

Appendice D : Autres renseignements

Principales lois appliquées par le Secrétariat

Loi sur l'équité en matière d'emploi

Loi sur les carburants de remplacement

Loi sur les immeubles fédéraux

Loi sur la gestion des finances publiques

Loi sur les langues officielles

Loi sur l'emploi dans la fonction publique

Loi sur les relations de travail dans la fonction publique

Loi sur la pension dans la fonction publique

La présidente du Conseil du Trésor, en qualité de ministre, et le ministre de la Justice se partagent les responsabilités prévues à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Liste des rapports annuels prévus par la loi

Application de la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*

Application de la partie II de la *Loi sur la pension de la fonction publique*

Application des parties I et III de la *Loi sur la pension de la fonction publique*

Application de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*

Application de la *Loi sur les carburants de remplacement*

Équité en emploi dans les parties de la fonction publique mentionnées à l'alinéa 4(1)b) de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*

Rapport annuel sur les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts

Certificats de coûts, rapports d'évaluation et rapports d'actif déposés en application de la *Loi sur les rapports relatifs aux pensions publiques*

Rapport annuel du Secrétariat sur la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Rapport annuel sur les langues officielles

Sites Web connexes

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

<http://www.tbs-sct.gc.ca>

Directions et secteurs

Bureau national des infrastructures

<http://www.tbs-sct.gc.ca/ino-bni/>

CONNEXIONS RH

http://www.tbs-sct.gc.ca/hr_connexions_rh/HRXmenu_f.html

Direction des langues officielles

<http://www.tbs-sct.gc.ca/ollo/>

Direction générale de la fonction de contrôleur

http://www.tbs-sct.gc.ca/cmo_mfc/

Dirigeant principal de l'information

http://www.cio-dpi.gc.ca/home_f.html

Planification des ressources et gestion des dépenses

<http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/rpem/homef.html>

Réseau du leadership

http://www.leadership.gc.ca/menu_f.asp

Secteur des opérations gouvernementales

http://www.tbs-sct.gc.ca/gos-sog/goshome_f.htm

Site Web du SCT sur les questions réglementaires

<http://www.tbs-sct.gc.ca/ri-qr>